

Lire et Analyser son bilan

Sommaire

- Fiche 1 : Définition et rôle de la comptabilité
- Fiche 2 : Bilan et compte de résultat
- Fiche 3 : Les variations d'actif et de passif
- Fiche 4 : Les charges et les produits
- Fiche 5 : Les variations de stock
- Fiche 6 : Les règles d'utilisation des comptes
- Fiche 7 : Le journal, le grand livre
- Fiche 8 : La balance
- Fiche 9 : La normalisation et la réglementation comptables
- Fiche 10 : Application de synthèse
- Fiche 11 : Les achats de biens et services
- Fiche 12 : Les ventes de biens et services
- Fiche 13 : La rémunération du personnel
- Fiche 14 : La TVA, les impôts et taxes, l'impôt sur le résultat
- Fiche 15 : Les paiements et encaissements
- Fiche 16 : Le suivi du compte « banque »
- Fiche 17 : Les entrées d'immobilisations
- Fiche 18 : Les valeurs mobilières de placement
- Fiche 19 : Les capitaux propres
- Fiche 20 : L'emprunt bancaire
- Fiche 21 : Les subventions d'équilibre, d'exploitation et d'investissement
- Fiche 22 : Principes d'évaluation à l'inventaire - Inventaire intermittent et variation des stocks
- Fiche 23 : Les amortissements
- Fiche 24 : Dépréciations et provisions
- Fiche 25 : Ajustements de charges et de produits
- Fiche 26 : Prise en compte des variations de change
- Fiche 27 : Les sorties d'immobilisations
- Fiche 28 : Clôture et réouverture des comptes - Notion d'affectation du résultat
- Fiche 29 : Les documents de synthèse
- Fiche 30 : Organisation pratique de la comptabilité

Fiche 1 : Définition et rôle de la comptabilité

« La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture » (Plan comptable général art. 120-1). Elle permet de représenter les différentes opérations économiques et financières qui se réalisent entre l'entité (entreprise ou autre organisation) et ses partenaires et de les traduire dans des états financiers.

Pour simplifier, on peut dire que le rôle de la comptabilité est de fournir une image fidèle de la situation financière et des résultats d'une entité.

A quoi sert la comptabilité ?

La comptabilité (appelée plus précisément « comptabilité générale » ou « comptabilité financière ») est à la base de nombreuses communications aux tiers en relation à l'entité.

Les utilisateurs de la comptabilité sont essentiellement :

- l'entité elle-même ;
- les associés ;
- les investisseurs ;
- les administrations et notamment l'administration fiscale ;
- le personnel de l'entité ;
- les créanciers.

Information de l'entité

Toute personne associée, à quelque degré que ce soit, à la gestion de l'entreprise doit s'appuyer sur des états comptables pour prendre ses décisions. La comptabilité, tout au long de l'année, fournit aux dirigeants de l'entreprise et à leurs collaborateurs les informations nécessaires :

- pour évaluer les ressources et le patrimoine de l'entreprise ;
- pour estimer la structure financière de l'entreprise ;
- pour apprécier la solvabilité de l'entreprise et le niveau de ses ressources disponibles ;
- pour analyser sa performance économique et ses résultats ;
- pour estimer sa capacité à s'adapter aux changements dans lequel elle opère ;
- pour effectuer ses prévisions.

Information des associés

Des informations d'ordre comptable doivent être mis à disposition (voire adressés) aux associés dans les différents types de sociétés.

Il s'agit essentiellement :

- des comptes individuels (bilan, compte de résultat, annexe) appelés également (notamment par les textes de droit comptable) « comptes annuels » ;
- des comptes consolidés, lorsque la société est tenue d'en établir.

Dans des entités à but non lucratif (associations, par exemple) des informations d'ordre comptable doivent être mises à disposition des partenaires.

Information des investisseurs

Les investisseurs sont les personnes qui fournissent (ou sont susceptibles de fournir) des capitaux aux entités. Le cadre conceptuel 2010 de l'IASB (normalisateur comptable international) considère que « l'objectif de l'information financière à usage général est de fournir au sujet de l'entité qui la présente des informations utiles aux investisseurs en capitaux propres, aux prêteurs et aux autres créanciers actuels et potentiels aux fins de leur prise de décisions en tant que fournisseurs de ressources de l'entité » .

Les personnes qui fournissent les capitaux à risques et leurs conseillers sont concernés par le risque inhérent à leurs investissements et par la rentabilité qu'ils produisent. Ils ont besoin d'informations pour les aider à déterminer quand ils doivent acheter, conserver, vendre.

Information des administrations

Les principales déclarations fiscales à souscrire par les entreprises concernent les impositions suivantes :

- l'impôt sur les bénéfices (impôt sur le revenu, pour les personnes physiques ou impôt sur les sociétés) ;
- la taxe sur la valeur ajoutée ;
- la contribution économique territoriale (ex taxe professionnelle).

Les différentes déclarations doivent être établies à partir de la comptabilité.

Par ailleurs, les entités doivent présenter à l'Urssaf et autres organismes sociaux un certain nombre de déclarations permettant de déterminer l'assiette. Elles doivent aussi répondre aux enquêtes statistiques agréées par les pouvoirs publics.

Information du personnel

Les membres du personnel et leurs représentants sont intéressés par une information sur la stabilité et la rentabilité de l'entreprise qui les emploie. Ils sont également intéressés par des informations qui leur permettent d'estimer la capacité de l'entreprise à leur procurer une rémunération, des avantages en matière de retraite et des opportunités en matière d'emploi

Chaque année, le chef d'entreprise doit présenter un certain nombre de documents comptables au comité d'entreprise.

Information des créanciers

Les prêteurs sont intéressés par une information qui leur permette de déterminer si leurs prêts et les intérêts qui y sont liés seront payés à l'échéance. Les fournisseurs et autres créanciers sont intéressés par une information qui leur permette de déterminer si les montants qui leur sont dus leur seront payés à l'échéance.

Comptabilité, contrôle de gestion, audit

Le contrôle de gestion est l'activité visant la maîtrise de la conduite d'une organisation en prévoyant les événements et en s'adaptant à l'évolution, en définissant les objectifs, en mettant en place les moyens, en comparant les performances et les objectifs, en corrigeant les objectifs et les moyens. Il utilise des outils de gestion au service du management de l'organisation. Certains de ces outils, comme la comptabilité analytique d'exploitation ou comptabilité de gestion, peuvent s'appuyer sur la comptabilité. La comptabilité analytique est un système de comptes, ajustés à la comptabilité générale, permettant d'identifier et de valoriser les éléments constitutifs du résultat de l'exercice et d'en permettre l'interprétation et l'exploitation. Elle rapproche chaque produit de ses coûts, qu'ils aient été encourus dans l'exercice ou dans des périodes précédentes. Elle divise les résultats par centre de décision permettant un meilleur pilotage, ou les consolide par ligne d'activité, afin de mieux en apprécier la situation.

L'audit est une activité de contrôle et de conseil qui consiste en une expertise par un agent compétent et impartial et un jugement sur l'organisation, la procédure, ou une opération quelconque de l'entité. Il permet de faire le point sur l'existant (état des lieux) afin d'en dégager les points faibles et/ou non-conformes (suivant les référentiels d'audit). Cela, afin de mener par la suite les actions adéquates qui permettront de corriger les écarts et dysfonctionnements constatés. L'audit comptable et financier est un examen des états financiers de l'entreprise, visant à vérifier leur sincérité, leur régularité, leur conformité et leur aptitude à refléter l'image fidèle de l'entreprise. Cet examen est effectué par un professionnel indépendant, commissaire aux comptes ou auditeur.

Fiche 2 : Bilan et compte de résultat

Le bilan

Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entité et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

- Un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise. Les actifs d'une entité se composent essentiellement de valeurs immobilisées (terrains, constructions, matériel, etc.), de stocks, de créances et d'avoirs en trésorerie.
- Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Les passifs d'une entité se composent essentiellement de dettes.
- Les capitaux propres sont l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs.

Le compte de résultat

Le compte de résultat récapitule les charges et les produits de l'exercice. Selon le régime juridique de l'entité, le solde des charges et des produits constitue :

- le bénéfice ou la perte de l'exercice ;
- l'excédent ou l'insuffisance de ressources.
- Les produits sont les accroissements d'avantages économiques au cours de l'exercice qui ont pour résultat l'augmentation des capitaux propres autres que les augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres.
- Les charges sont des diminutions d'avantages économiques au cours de l'exercice qui ont pour résultat de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux participants aux capitaux propres.

Application

1. Etablissement d'un bilan

Vous êtes amené à présenter le bilan de l'entreprise Alpha. Vous avez relevé les éléments suivants (avec les évaluations correspondantes) au 31 décembre N :

- Terrains : 100 000 €
- Constructions : 300 000 €
- Matériel : 150 000 €
- Stocks : 80 000 €
- Créances clients : 30 000 €
- Avoirs en banque : 20 000 €

Vous avez aussi constaté les dettes de l'entreprise Alpha :

- Emprunts à long terme à rembourser 150 000 €.
- Dettes fournisseurs : 50 000 €

Vous pouvez en conclure que les terrains, les constructions, le matériel, les stocks, les créances clients et les avoirs en banque sont des actifs, car ils sont des ressources contrôlées par l'entreprise du fait d'événements passés et dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise. Le total des actifs s'élève donc à : $100\ 000 + 300\ 000 + 150\ 000 + 80\ 000 + 30\ 000 + 20\ 000 = 680\ 000$ €.

Vous pouvez aussi en conclure que les emprunts à long terme à rembourser et les dettes fournisseurs sont des passifs car ce sont des obligations actuelles de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Le total des passifs s'élève donc à : $150\ 000 + 50\ 000 = 200\ 000$ €.

Au moment de l'établissement du bilan, les capitaux propres sont de : $680\ 000 - 200\ 000 = 480\ 000$ €.

On présentera le bilan de l'entreprise sous forme de tableau comprenant deux parties :

- la partie gauche sera appelée « Actif » et représentera l'ensemble des actifs ;

- la partie droite sera appelée « Capitaux propres et passif » ou simplement « Passif » et représentera l'ensemble des capitaux propres et des passifs.

Bilan au 31 décembre N

<i>Actif</i>			<i>Passif</i>
Terrains	100 000	Capitaux propres	480 000
Constructions	300 000	Emprunts à long terme	150 000
Matériel	150 000	Fournisseurs	50 000
Stocks	80 000		
Clients	30 000		
Banque	20 000		
Total	680 000	Total	680 000

2. Etablissement d'un compte de résultat

Vous avez également relevé les éléments de l'entreprise Alpha pour l'année N :

- Ventes : 500 000 €
- Intérêts perçus (produits financiers) : 3 000 €
- Achats : 350 000 € (il n'y a pas de variation des stock durant l'année N)
- Autres charges externes (locations, entretien et réparations, primes d'assurance, frais de déplacement, frais postaux et de télécommunications, etc.) : 30 000 €
- Rémunérations du personnel : 50 000 €
- Impôts et taxes : 10 000 €
- Intérêts payés (charges financières) : 5 000 €
- Amortissements : 20 000 €

Vous pouvez en conclure que les ventes et les intérêts perçus sont des produits car ce sont des accroissements d'avantages économiques au cours de l'exercice qui ont pour résultat l'augmentation des capitaux propres. Le total des produits s'élève donc à : $500\,000 + 3\,000 = 503\,000$ €.

Vous pouvez aussi en conclure que les achats (s'ils sont tous consommés), les autres charges externes, les rémunérations du personnel, les impôts et taxes, les intérêts payés et les amortissements sont des charges car ce sont des diminutions d'avantages économiques au cours de l'exercice qui ont pour résultat de diminuer les capitaux propres. Le total des charges d'élève donc à $350\,000 + 30\,000 + 50\,000 + 10\,000 + 5\,000 + 20\,000 = 465\,000$ €.

Le résultat de l'exercice N est donc de : $503\,000 - 465\,000 = 38\,000$ €. Puisque les produits sont supérieurs aux charges, il s'agit d'un bénéfice.

On pourra présenter le compte de résultat également sous forme de tableau avec :

- à gauche, les charges et le résultat net (puisque'il est inférieur aux produits) :
- à droite, les produits.

Compte de résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre N

<i>Charges</i>			<i>Produits</i>
Achats	350 000	Ventes	500 000
Autres charges externes	30 000	Produits financiers	3 000
Rémunérations du personnel	50 000		
Impôts et taxes	10 000		
Charges financières	5 000		
Amortissements	20 000		
<i>Résultat net</i>	<i>38 000</i>		
Total	503 000	Total	503 000

Fiche 3 : Les variations d'actif et de passif

Le bilan d'une entité à un moment donné ne sera plus le même quelques temps plus tard. Les différents postes peuvent varier.

Il y a lieu de distinguer les variations internes et les variations parallèles de l'actif et du passif.

Les variations internes d'actif et de passif

Un événement peut faire que des postes d'actif (ou de passif) évoluent.

Pour analyser cette évolution prenons deux exemples :

- Opération 1 (le 2 janvier N+1) : Un client paie par virement bancaire une somme de 10 000 € à l'entité Alpha.
- Opération 2 (le 3 janvier N+1) : Un fournisseur à qui il était dû 20 000 € accepte la conversion de sa créance sur Alpha en emprunt à long terme.

Pour l'opération 1, il faudra ajouter 10 000 € au poste « Banque » et retirer 10 000 € au poste « Clients ».

Pour l'opération 2, il faudra ajouter 20 000 € au poste « Emprunt à long terme » et retirer 20 000 € au poste « Fournisseurs ».

On pourrait analyser ces variations de bilan (entre le 31 décembre N et le 3 janvier N+1) de la manière suivante :

	Bilan au 31 décembre N	Opération 1	Opération 2	Bilan au 3 janvier N+1
<i>Actif</i>				
Terrains	100 000			100 000
Constructions	300 000			300 000
Matériel	150 000			150 000
Stocks	80 000			80 000
Clients	30 000	- 10 000		20 000
Banque	20 000	+ 10 000		30 000
Total	680 000			680 000
<i>Passif</i>				
Capitaux propres	480 000			480 000
Emprunts à long terme	150 000		+ 20 000	170 000
Fournisseurs	50 000		- 20 000	30 000
Total	680 000			680 000

Les variations parallèles d'actif et de passif

Nous allons aussi prendre deux exemples pour analyser des variations parallèles d'actif et de passif.

- Opération 3 (le 4 janvier N+1) : l'entité Alpha rembourse par virement bancaire une partie de l'emprunt à long terme 15 000 €.
- Opération 4 (le 5 janvier N+1), l'entité Alpha fait l'acquisition (à crédit) auprès du fournisseur Oméga d'un matériel d'une valeur de 5 000 €.

Pour l'opération 3, il faudra retirer 15 000 € au poste « Banque » et retirer 15 000 € au poste « Emprunt à long terme ».

Pour l'opération 2, il faudra ajouter 5 000 € au poste « Matériel » et ajouter 5 000 € au poste « Fournisseurs ».

On pourrait analyser ces variations de bilan (entre le 3 janvier N+1 et le 5 janvier N+1) de la manière suivante :

	Bilan au 3 janvier N+1	Opération 3	Opération 4	Bilan au 5 janvier N+1
<i>Actif</i>				
Terrains	100 000			100 000
Constructions	300 000			300 000
Matériel	150 000		+ 5 000	155 000
Stocks	80 000			80 000
Clients	20 000			20 000
Banque	30 000	- 15 000		15 000
Total	680 000			670 000
<i>Passif</i>				
Capitaux propres	480 000			480 000
Emprunts à long terme	170 000	- 15 000		155 000
Fournisseurs	30 000		+ 5 000	35 000
Total	680 000			670 000

Fiche 4 : Les charges et les produits

Les opérations examinées à la fiche 3 n'avaient pas d'incidence sur les capitaux propres. Mais de nombreuses opérations ont une incidence sur les capitaux propres et dégagent un résultat. C'est le cas des ventes (et des achats), des paiements de salaires, d'impôts, de charges dites externes (par exemple de frais d'entretien), d'intérêts perçus, etc.

Prenons les opérations suivantes :

- Opération 5 (6 janvier N+1) : achat d'un lot de marchandises à crédit au fournisseur Lambda : 20 000 € ;
- Opération 6 (7 janvier N+1) : vente du lot de marchandises acheté le 6 janvier au comptant pour 30 000 € (payé par banque) ;
- Opération 7 (8 janvier N+1) : paiement de salaires : 2 000 € par chèque bancaire ;
- Opération 8 (8 janvier N+1) : paiement des impôts : 1 000 € par chèque bancaire ;
- Opération 9 (9 janvier N+1) : paiement de frais d'entretien : 1 500 € par chèque bancaire ;
- Opération 10 : (10 janvier N+1) : encaissement d'intérêt sur le compte bancaire : 500 €.

On pourra analyser les opérations ci-dessus et leur incidence sur le bilan de l'entité Alpha de la manière suivante :

	Bilan au 5 janvier N+1	Opération 5	Opération 6	Opération 7	Opération 8	Opération 9	Opération 10	Bilan au 10 janvier N+1
<i>Actif</i>								
Terrains	100 000							100 000
Constructions	300 000							300 000
Matériel	155 000							155 000
Stocks	80 000	+ 20 000	- 20 000					80 000
Clients	20 000							20 000
Banque	15 000		+ 30 000	- 2 000	- 1 000	- 1 500	+ 500	41 000
Total	670 000							696 000
<i>Passif</i>								
Capitaux propres	480 000		+ 10 000	- 2 000	- 1 000	- 1 500	+ 500	486 000
Emprunts à long terme	155 000							155 000
Fournisseurs	35 000	+ 20 000						55 000
Total	670 000							696 000

Le problème est que la technique ci-dessous ne permet pas d'analyser le résultat de la période.

Il serait donc souhaitable d'intégrer au tableau ci-dessus des lignes complémentaire analysant l'évolution des capitaux propres, le poste capitaux propres comprenant 3 postes :

- le capital initial ;
- les résultats d'exercices précédents gardés par l'entité (dans un poste réserves) ;
- le résultat de l'exercice (qui n'apparaîtra en fait qu'en fin de période), ce résultat étant analysé dans la période dans des postes de charges et de produits.

On pourra alors avoir le tableau d'analyser suivant (en considérant un capital initial de 300 000 € et des réserves de 180 000 €). Le résultat de la période est de 30 500 - 24 500 = 6 000 €.

	Bilan au 5 janvier N+1	Opération 5	Opération 6	Opération 7	Opération 8	Opération 9	Opération 10	Compte de résultat au 10 janvier N+1	Bilan au 10 janvier N+1
<i>Actif</i>									
Terrains	100 000								100 000
Constructions	300 000								300 000
Matériel	155 000								155 000
Stocks	80 000		- 20 000						80 000
Clients	20 000			- 2 000	- 1 000	- 1 500	+ 500		20 000
Banque	15 000		+ 30 000						41 000
Total	670 000								696 000
<i>Passif</i>									
Capital	300 000								300 000
Réserves	180 000								180 000
Résultat								+ 6 000	6 000
Emprunts à long terme	155 000								155 000
Fournisseurs	35 000	+ 20 000							55 000
Total	670 000								696 000
<i>Charges</i>									
Achats		+ 20 000						20 000	
Autres charges externes						+ 1 500		1 500	
Rémunérations du personnel				+ 2 000				2 000	
Impôts et taxes					+ 1 000			1 000	
Total								24 500	
<i>Produits</i>									
Ventes			30 000					30 000	
Produits financiers							500	500	
Total								30 500	

Fiche 5 : Les variations de stock

Dans la fiche précédente, nous avons considéré que tous les stocks étaient vendus ou que le niveau de stock n'était pas modifié. Il en est rarement ainsi en pratique.

Il convient d'analyser le cas de l'entité Bêta.

Analyse du cas

L'entreprise Bêta a été constituée le 1^{er} mars N avec un capital de 10 000 € composé d'un dépôt en banque de 8 000 € et d'un stock de 2 000 €. Le 3 mars, elle achète un lot de marchandises à crédit de 20 000 €. Le 4 mars elle paie, par chèque bancaire, un loyer de 2 000 €. Le 5 mars, elle vend un lot de marchandises pour 15 000 € payable au comptant pour 50 % du montant. Le 8 mars, elle reçoit et met à l'encaissement un chèque de 7 500 € de son client. Le 10 mars, elle décide d'établir un bilan et un compte de résultat et fait l'inventaire de ses marchandises en stock : 10 000 €.

Si l'on veut déterminer le résultat de manière arithmétique, on déterminera d'abord un résultat sur ventes égal aux ventes (soit 15 000 €) diminué des achats vendus, c'est à dire des achats (soit 20 000 €) diminués des variations de stock (augmentés si le stock a diminué, ce qui ne pas le cas dans cet exemple) soit de 2 000 à 10 000 = 8 000 €) : ce résultat sur ventes est donc de 15 000 - (20 000 - 8 000) = 3 000 €. Il y lieu de déduire par ailleurs la charge de loyer soit 2 000 €, ce qui ramène le bénéfice net à 1 000 €.

En utilisant le tableau tel qu'il se présente à la fiche précédente, on peut faire l'analyse suivante :

	Bilan au 1 ^{er} mars N	Opération 3 mars	Opération 4 mars	Opération 5 mars	Opération 8 mars	Opération 10 mars	Compte de résultat	Bilan au 10 mars N
<i>Actif</i>								
Stocks	2 000					+ 8 000		10 000
Clients				+ 15 000	- 7 500			7 500
Banque	8 000		- 2 000		+ 7 500			13 500
Total	10 000							31 000
<i>Passif</i>								
Capital	10 000							10 000
Résultat							+ 1 000	1 000
Fournisseurs		+ 20 000						20 000
Total	10 000							31 000
<i>Charges</i>								
Achats		+ 20 000					20 000	
Variation de stock						- 8 000	- 8 000	
Autres charges externes			+ 2 000				2 000	
Total							14 000	
<i>Produits</i>								
Ventes				+ 15 000			15 000	
Total							15 000	

Fiche 6 : Les règles d'utilisation des comptes

La technique des tableaux utilisée dans les fiches précédentes risque d'être impossible à pratiquer si le nombre d'opérations devient trop important. Aussi, il été imaginé, il y a déjà fort longtemps, un système dit « de comptabilité en partie double » (par Luca Pacioli, un moine toscan, en 1494).

Emplois et ressources et partie double

On peut constater que chaque opération élémentaire fait intervenir deux postes et que les différents postes sont classés dans quatre rubriques : actif, passif (y compris les capitaux propres), charges, produits.

On peut encore constater qu'un poste peut augmenter ou diminuer selon le cas.

On peut aussi constater que ces augmentations ou ces diminutions peuvent être qualifiées d'emploi ou de ressource.

- Si un actif augmente, c'est un emploi pour l'entité, s'il diminue (par la vente d'un actif par exemple), c'est une ressource.
- Si un passif augmente, capitaux propres ou dettes, c'est une ressource pour l'entité, s'il diminue, c'est un emploi.
- Si une charge augmente, c'est un emploi, si elle diminue (en cas de remboursement par exemple), c'est une ressource.
- Si un produit augmente, c'est une ressource, s'il diminue c'est un emploi.

On peut enfin constater qu'à chaque opération il y a un emploi et une ressource (ce qui explique le qualificatif de « partie double »).

Prenons les exemples suivants (déjà analysées dans les fiches 3 et 4) :

1. Un client paie par virement bancaire une somme de 10 000 € à l'entité Alpha.

Le poste « Banque » augmente de 10 000 €, c'est un actif qui augmente, c'est un emploi.

Le poste « Clients » diminue de 10 000 €, c'est un actif qui diminue, c'est une ressource.

L'emploi est le poste « Banque » pour 10 000 € et la ressource le poste « Clients » pour 10 000 €.

2. Un fournisseur à qui il était dû 20 000 € accepte la conversion de sa créance sur Alpha en emprunt à long terme.

Le poste « Fournisseurs » diminue de 20 000 €, c'est un passif qui diminue, c'est un emploi.

Le poste « Emprunt à long terme » augmente de 20 000 €, c'est un passif qui augmente, c'est une ressource.

L'emploi est le poste « Fournisseurs » pour 20 000 € et la ressource le poste « Emprunt à long terme » pour 20 000 €.

3. L'entité Alpha rembourse par virement bancaire une partie de l'emprunt à long terme 15 000 €.

Le poste « Emprunt à long terme » diminue de 15 000 €, c'est un passif qui diminue, c'est un emploi.

Le poste « Banque » diminue de 15 000 €, c'est un actif qui diminue, c'est une ressource.

L'emploi est le poste « Emprunt à long terme » pour 15 000 € et la ressource le poste « Banque » pour 15 000 €.

4. L'entité Alpha fait l'acquisition (à crédit) auprès du fournisseur Oméga d'un matériel d'une valeur de 5 000 €.

Le poste « Matériel » augmente de 5 000 €, c'est un actif qui augmente, c'est un emploi.

Le poste « Fournisseurs » augmente de 5 000 €, c'est un passif qui augmente, c'est une ressource.

L'emploi est le poste « Matériel » pour 5 000 € et la ressource le poste « Fournisseur » pour 5 000 €.

5. Achat d'un lot de marchandises à crédit au fournisseur Lambda : 20 000 €.

Le poste « Achats de marchandises » augmente de 20 000 €, c'est un poste de charges qui augmente, c'est un emploi.

Le poste « Fournisseur augmente de 20 000 € » c'est un poste de passif qui augmente, c'est une ressource.

L'emploi est le poste « Achats de marchandises » pour 20 000 € et la ressource le poste « Fournisseurs » pour 20 000 €.

6. Vente du lot de marchandises au comptant pour 30 000 € (payé par banque).

Le poste « Banque » augmente de 30 000 €, c'est un poste d'actif qui augmente, c'est un emploi.

Le poste « Ventes de marchandises » augmente de 30 000 €, c'est un poste de produits qui augmente, c'est une ressource.

L'emploi est le poste « Banque » pour 30 000 € et la ressource le poste « Ventes de marchandises » pour 30 000 €.

7. Paiement de salaires : 2 000 € par chèque bancaire.

Le poste « Rémunérations du personnel » augmente de 2 000 €, c'est un poste de charges qui augmente, c'est un emploi.

Le poste « Banque » diminue de 2 000 €, c'est un poste d'actif qui diminue, c'est une ressource.

L'emploi est le poste « Rémunérations du personnel » pour 2 000 € et la ressource le poste « Banque » pour 2 000 €.

8. Paiement des impôts : 1 000 € par chèque bancaire.

Le poste « Impôts et taxes » augmente de 1 000 €, c'est un poste de charges qui augmente, c'est un emploi.

Le poste « Banque » diminue de 1 000 €, c'est un poste d'actif qui diminue, c'est une ressource.

L'emploi est le poste « Impôts et taxes » pour 1 000 € et la ressource le poste « Banque » pour 1 000 €.

9. Paiement de frais d'entretien : 1 500 € par chèque bancaire.

Le poste « Autres charges externes » augmente de 1 500 €, c'est un poste de charges qui augmente, c'est un emploi.

Le poste « Banque » diminue de 1 500 €, c'est un poste d'actif qui diminue, c'est une ressource.

L'emploi est le poste « Autres charges externes » (ou, si l'on veut analyser les autres charges internes « Loyers » pour 1 500 € et la ressource le poste « Banque » pour 1 500 €.

10. Encaissement d'intérêt sur le compte bancaire : 500 €.

Le poste « Banque » augmente de 500 €, c'est un poste d'actif qui augmente c'est un emploi.

Le poste « Produits financiers » augmente de 500 €, c'est un poste de produits qui augmente, c'est une ressource.

L'emploi est le poste « Banque » pour 500 € et la ressource le poste « Produits financiers » pour 500 €.

Débit et crédit et règles de fonctionnement des comptes

Si l'emploi est appelé débit et la ressource crédit, on peut en déduire les règles de fonctionnement des postes du bilan et du compte de résultat (qu'on appelle aussi « comptes »).

- Il y a débit d'un compte lorsque :
 - un actif est augmenté ;
 - un passif est diminué ;
 - une charge est augmentée (diminution de capitaux propres) ;
 - un produit est diminué (diminution de capitaux propres) ce qui est rare.
- Il y a crédit d'un compte lorsque :
 - un actif est diminué ;
 - un passif est augmenté ;
 - une charge est diminuée (augmentation de capitaux propres) ce qui est rare ;
 - un produit est augmenté (augmentation de capitaux propres).

Ainsi les opérations ci-dessus seront enregistrées comme suit :

1. Un client paie par virement bancaire une somme de 10 000 € à l'entité Alpha.

Le poste « Banque » augmente de 10 000 €, c'est un actif qui augmente, c'est un débit.

Le poste « Clients » diminue de 10 000 €, c'est un actif qui diminue, c'est un crédit.

Débit : « Banque » : 10 000 € - Crédit : « Clients » : 10 000 €

2. Un fournisseur à qui il était dû 20 000 € accepte la conversion de sa créance sur Alpha en emprunt à long terme.

Le poste « Fournisseurs » diminue de 20 000 €, c'est un passif qui diminue, c'est un débit.

Le poste « Emprunt à long terme » augmente de 20 000 €, c'est un passif qui augmente, c'est un crédit.

Débit : « Fournisseurs » : 20 000 € - Crédit : « Emprunt à long terme » 20 000 €

3. L'entité Alpha rembourse par virement bancaire une partie de l'emprunt à long terme 15 000 €.

Le poste « Emprunt à long terme » diminue de 15 000 €, c'est un passif qui diminue, c'est un débit.

Le poste « Banque » diminue de 15 000 €, c'est un actif qui diminue, c'est un crédit.

Débit : « Emprunt à long terme » : 15 000 € - Crédit : « Banque » : 15 000 €

4. L'entité Alpha fait l'acquisition (à crédit) auprès du fournisseur Oméga d'un matériel d'une valeur de 5 000 €.

Le poste « Matériel » augmente de 5 000 €, c'est un actif qui augmente, c'est un débit.

Le poste « Fournisseurs » augmente de 5 000 €, c'est un passif qui augmente, c'est un crédit.

Débit : « Matériel » : 5 000 € - Crédit : « Fournisseur » : 5 000 €.

5. Achat d'un lot de marchandises à crédit au fournisseur Lambda : 20 000 €.

Le poste « Achats de marchandises » augmente de 20 000 €, c'est un poste de charges qui augmente, c'est un débit.

Le poste « Fournisseur augmente de 20 000 € » c'est un poste de passif qui augmente, c'est un crédit.

Débit : « Achats de marchandises » : 20 000 € - Crédit : « Fournisseurs » : 20 000 €

6. Vente du lot de marchandises au comptant pour 30 000 € (payé par banque).

Le poste « Banque » augmente de 30 000 €, c'est un poste d'actif qui augmente, c'est un débit.

Le poste « Ventes de marchandises » augmente de 30 000 €, c'est un poste de produits qui augmente, c'est un crédit.

Débit : « Banque » : 30 000 € - Crédit : « Ventes de marchandises » : 30 000 €.

7. Paiement de salaires : 2 000 € par chèque bancaire.

Le poste « Rémunérations du personnel » augmente de 2 000 €, c'est un poste de charges qui augmente, c'est un débit.

Le poste « Banque » diminue de 2 000 €, c'est un poste d'actif qui diminue, c'est un crédit.

Débit : « Rémunérations du personnel » : 2 000 € - Crédit : « Banque » : 2 000 €

8. Paiement des impôts : 1 000 € par chèque bancaire.

Le poste « Impôts et taxes » augmente de 1 000 €, c'est un poste de charges qui augmente, c'est un débit.

Le poste « Banque » diminue de 1 000 €, c'est un poste d'actif qui diminue, c'est un crédit.

Débit : « Impôts et taxes » : 1 000 € - Crédit : « Banque » : 1 000 €

9. Paiement de frais d'entretien : 1 500 € par chèque bancaire.

Le poste « Autres charges externes » augmente de 1 500 €, c'est un poste de charges qui augmente, c'est un débit.

Le poste « Banque » diminue de 1 500 €, c'est un poste d'actif qui diminue, c'est un crédit.

Débit : « Autres charges externes » : 1 500 € - Crédit : « Banque » : 1 500 €

10. Encaissement d'intérêt sur le compte bancaire : 500 €.

Le poste « Banque » augmente de 500 €, c'est un poste d'actif qui augmente c'est un débit.

Le poste « Produits financiers » augmente de 500 €, c'est un poste de produits qui augmente, c'est un crédit.

Débit : « Banque » : 500 € - Crédit ! « Produits financiers » : 500 €

Fiche 7 : Le journal, le grand livre

Dans la pratique, les opérations sont enregistrées chronologiquement dans un document qu'on appelle le journal (du fait que les opérations sont enregistrées le jour le jour).

Puis elles sont reportées, à partir du journal, dans un grand livre (appelé ainsi parce que, dans le passé, les opérations étaient reportées dans un livre volumineux) dans des comptes, qui reflètent les différentes variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Enoncé d'un exemple d'opérations

Prenons le cas de l'entreprise Gamma qui a été constituée le 1^{er} avril N par un apport de 10 000 € déposé en Banque.

L'entreprise Gamma a effectuée les opérations suivantes du 2 avril au 10 avril N.

2 avril N : achat de marchandises à crédit 20 000 €.

3 avril N : paiement par chèque bancaire d'un loyer : 2 000 €.

4 avril N : vente de marchandises à crédit 12 000 €.

5 avril N : règlement d'une partie de l'achat du 2 avril 5 000 €.

6 avril N : encaissement d'une partie de la vente du 4 avril : 6 000 €

7 avril N : paiement par chèque bancaire d'un salaire : 3 000 €.

8 avril N : achat de marchandises au comptant : 4 000 €

9 avril N : vente de marchandises au comptant : 3 000 €

10 avril N : le stock est évalué à 15 000 €.

Le Journal

Dans le journal sont constatées des écritures.

Chaque écriture se compose :

- de la date de l'opération ;
- du compte débité (accompagné éventuellement d'un numéro de compte) et de la somme débitée (dans l'avant dernière colonne) ;
- du compte crédité (accompagné éventuellement d'un numéro de compte), en retrait par rapport au compte débité et de la somme créditée (dans la dernière colonne) ;
- d'un libellé explicatif.

Les écritures de l'exemple présenté ci-dessus se présentent comme suit (les numéros de comptes ne sont pas indiqués).

	01.04.N		
Banque Capital <i>Constitution de l'entreprise Gamma avec apport initial de 10 000 € déposés en banque</i>		10 000	10 000
	02.04.N		
Achats de marchandises Fournisseurs <i>Achat de marchandises à crédit</i>		20 000	20 000
	03.04.N		
Autres charges externes Banque <i>Paiement par chèque bancaire d'un loyer</i>		2 000	2 000

04.04.N	Clients Ventes de marchandises <i>Vente de marchandises à crédit</i>	12 000	12 000
05.04.N	Fournisseurs Banque <i>Règlement d'une partie de l'achat du 2 avril</i>	5 000	5 000
06.04.N	Banque Clients <i>Encaissement d'une partie de la vente du 4 avril</i>	6 000	6 000
07.04.N	Rémunérations du personnel Banque <i>Paiement par chèque bancaire d'un salaire</i>	3 000	3 000
08.04.N	Achats de marchandises Banque <i>Achat de marchandises au comptant</i>	4 000	4 000
09.04.N	Banque Ventes de marchandises <i>Vente de marchandises au comptant</i>	3 000	3 000
10.04.N	Stock de marchandises Variation de stock de marchandises <i>Evaluation du stock au 10 avril</i>	15 000	15 000
	Totaux	80 000	80 000

Le grand livre

Le grand livre comprend tous les comptes de l'entité et est établi à partir du journal.

Chaque compte est divisé en deux parties : le débit et le crédit.

Chaque débit et chaque crédit comprend une date, un libellé et une somme.

A la fin d'une période, les débits et crédits sont additionnés et il est déterminé un solde. Le solde est débiteur si les débits sont supérieurs aux crédits, il est créditeur, si les crédits sont supérieurs aux débits.

Les soldes débiteurs ou créditeurs peuvent s'inscrire soit dans une colonne supplémentaire, soit dans le coté le plus faible ce qui permet d'équilibrer le compte (formule utilisée dans l'exemple ci-après).

En reprenant les opérations du journal ci dessus, on aboutit au grand livre suivant :

Compte « Capital »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
10.10.N	<i>Solde créditeur</i>	10 000	01.04.N	Constitution de l'entreprise Gamma avec apport initial de déposé en banque	10 000
		10 000			10 000

Compte « Stock de marchandises »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
10.04.N	Evaluation du stock au 10.04	15 000	10.04.N	<i>Solde débiteur</i>	15 000
		15 000			15 000

Compte « Fournisseurs »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
05.04.N	Règlement d'une partie de l'achat du 2 avril	5 000	02.04.N	Achat de marchandises à crédit	20 000
10.04.N	<i>Solde créditeur</i>	15 000			
		20 000			20 000

Compte « Clients »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
04.04.N	Vente de marchandises à crédit	12 000	06.04.N	Encaissement d'une partie de la vente du 4 avril	6 000
			10.04.N	<i>Solde débiteur</i>	6 000
		12 000			12 000

Compte « Banque »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
01.04.N	Constitution de l'entreprise	10 000	03.04.N	Paiement d'un loyer	2 000
06.04.N	Encaissement d'une partie de la vente du 4 avril	6 000	05.04.N	Règlement d'une partie de l'achat du 2 avril	5 000
09.04.N	Vente de marchandises au comptant	3 000	07.04.N	Paiement par chèque bancaire d'un salaire	3 000
			08.04.N	Achat de marchandises au comptant	4 000
				<i>Solde débiteur</i>	5 000
		19 000			19 000

Compte « Achats de marchandises »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
02.04.N	Achat à crédit	20 000	10.04.N	<i>Solde débiteur</i>	24 000
07.04.N	Achat au comptant	4 000			
		24 000			24 000

Compte « Variation de stock de marchandises »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
10.04.N	<i>Solde créditeur</i>	15 000	10.04.N	Evaluation du stock au 10.04	15 000
		15 000			15 000

Compte « Autres charges externes »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
03.04.N	Paiement d'un loyer	2 000		<i>Solde débiteur</i>	2 000
		2 000			2 000

Compte « Rémunérations du personnel »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
07.04.N	Paiement d'un salaire	3 000		<i>Solde débiteur</i>	3 000
		3 000			3 000

Compte « Ventes de marchandises »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
10.04.N	<i>Solde créditeur</i>	15 000	04.04.N	Vente à crédit	12 000
			09.04.N	Vente au comptant	3 000
		15 000			15 000

Fiche 8 : La balance

En fin de période (et notamment avant l'établissement du bilan et du compte de résultat), il est établi, à partir des comptes du grand livre, un document appelé « Balance » qui comprend les colonnes suivantes :

- numéro des comptes ;
- noms des comptes ;
- totaux débits ;
- soldes débiteurs ;
- soldes créditeurs.

On appelle ce document balance, car les totaux doivent être équilibrés

Pour l'exemple analysé dans le journal, et le grand livre de la fiche n° 7, on obtiendrait la balance suivante :

N°	Noms des comptes	Totaux débits	Totaux crédits	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
	Capital		10 000		10 000
	Stock de marchandises	15 000		15 000	
	Fournisseurs	5 000	20 000		15 000
	Clients	12 000	6 000	6 000	
	Banque	19 000	14 000	5 000	
	Achats de marchandises	24 000		24 000	
	Variation de stock de mses		15 000		15 000
	Autres charges externes	3 000		3 000	
	Rémunérations du personnel	2 000		2 000	
	Ventes de marchandises		15 000		15 000
	Totaux	80 000	80 000	55 000	55 000

Il est à remarquer que le total des débits (et crédits) de la balance est le même que celui du journal soit 80 000.

A partir de cette balance, il est possible d'établir le compte de résultat et le bilan.

Compte de résultat du 1^{er} au 10 avril N

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Achats de marchandises	24 000	Ventes de marchandises	15 000
Variation de stock de marchandises	- 15 000		
Autres charges externes	3 000		
Rémunérations du personnel	2 000		
<i>Résultat net</i>	1 000		
Total	15 000	Total	15 000

Bilan au 10 avril N

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Stocks	15 000	Capital	10 000
Clients	6 000	Résultat	1 000
Banque	5 000	Fournisseurs	15 000
Total	26 000	Total	26 000

Fiche 9 : La normalisation et la réglementation comptables

La normalisation et la réglementation comptables comprend des sources internationales et des sources nationales.

Les sources internationales

Les sources internationales comprennent les règlements européens sur l'application des normes comptables internationales (les normes internationales appelées normes IFRS (« *International financial reporting standard* ») sont applicables aux comptes de groupes, ou comptes consolidés des sociétés cotées en bourse), et les directives européennes relatives aux comptes annuels (comptes individuels et sociaux) et aux comptes consolidés.

Les sources nationales

Les sources nationales comprennent un certain nombre d'articles du Code de commerce (parties législatives et réglementaires) et des règlements de l'Autorité des normes comptables (ou du Comité de la réglementation comptable jusqu'en 2010). Parmi ces règlements, il y a lieu de citer le règlement 99-03 du CRC relatif au Plan comptable général.

Le Plan comptable général (PCG)

Le Plan comptable général est aujourd'hui un règlement du Comité de la réglementation comptable (règlement 99-03 du 29 avril 1999 homologué par arrêté du ministre de l'économie et des finances), modifié plusieurs fois depuis 1999 et qui est structuré en articles (art. 110-1 à 532-12). Il se décompose en 5 parties :

1. Objet et principes de la comptabilité
2. Définitions des actifs, des passifs, des produits et des charges
3. Règles de comptabilisation et d'évaluation
4. Tenue, structure et fonctionnement des comptes
5. Documents de synthèse

Dans la partie 4 figure un chapitre « Plan de comptes ».

Le plan de comptes du PCG

Le plan de comptes du PCG est commun à trois systèmes : un système de base, un système abrégé et un système développé. Il peut être adapté (notamment par des règlements spécifiques) à des entités particulières : agriculture, associations, collectivités publiques, etc. Nous présentons ci-après le plan de comptes du système abrégé du PCG (avec quelques aménagements). Ces comptes peuvent être subdivisés.

CLASSE 1 - COMPTES DE CAPITAUX

- 101 - Capital
- 106 - Réserves
- 108 - Compte de l'exploitant
- 11 - Report à nouveau (solde débiteur ou créditeur)
- 12 - Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)
- 13 - Subventions d'investissement
- 139 - Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat
- 145 - Amortissements dérogatoires
- 148 - Autres provisions réglementées
- 15 - Provisions
- 16 - Emprunts et dettes assimilées

CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS

- 201 - Frais d'établissement
- 205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
- 207 - Fonds commercial

- 208 - Autres immobilisations incorporelles
- 211 - Terrains
- 213 - Constructions
- 215 - Installations techniques, matériels et outillage industriels
- 218 - Autres immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours
- 26 - Participations et créances rattachées à des participations
- 27 - Autres immobilisations financières
- 280 - Amortissements des immobilisations incorporelles (à subdiviser)
- 281 - Amortissements des immobilisations corporelles (à subdiviser)
- 290 - Dépréciations des immobilisations incorporelles (à subdiviser)
- 291 - Dépréciations des immobilisations corporelles (à subdiviser)
- 293 - Dépréciations des immobilisations en cours

297 - Dépréciations des autres immobilisations financières

CLASSE 3 : COMPTES DE STOCKS ET EN COURS

31- Matières premières et fournitures
 32 - Autres approvisionnements
 33 - En-cours de production de biens
 34 - En-cours de production de services
 35 - Stocks de produits
 37 - Stock de marchandises
 391 - Dépréciations des matières premières (et fournitures)
 392 - Dépréciations des autres approvisionnements
 393 - Dépréciations des en-cours de production de biens
 394 - Dépréciations des en-cours de production de services
 395 - Dépréciations des stocks de produits
 397 - Dépréciations des stocks de marchandises

CLASSE 4 : COMPTES DE TIERS

400 - Fournisseurs et Comptes rattachés
 409 - Fournisseurs débiteurs
 410 - Clients et Comptes rattachés
 419 - Clients créditeurs
 421 - Personnel - Rémunérations dues
 428 - Personnel - Charges à payer et produits à recevoir
 43 - Sécurité sociale et autres organismes sociaux
 444 - Etat - Impôts sur les bénéfices
 445 - Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires
 4451 - Etat, TVA à décaisser
 44562- Etat, TVA déductible sur immobilisations
 44566 - Etat, TVA déductible sur autres biens et services
 44571 - Etat, TVA collectée
 447 - Autres impôts, taxes et versements assimilés
 455 - Associés - Comptes courants
 46 - Débiteurs et créditeurs divers
 47 - Comptes transitoires et d'attente
 481 - Charges à répartir sur plusieurs exercices
 486 - Charges constatées d'avance
 487 - Produits constatés d'avance
 491 - Dépréciations des comptes de clients
 496 - Dépréciations des comptes de débiteurs divers

CLASSE 5 : COMPTES FINANCIERS

50 - Valeurs mobilières de placement
 512 - Banques
 514 - Chèques postaux
 53 - Caisse
 58 - Virements internes
 590 - Dépréciations des valeurs mobilières de placement

CLASSE 6 : COMPTES DE CHARGES

60 - Achats (sauf 603) (à subdiviser)
 603 - Variation de stock (approvisionnements et marchandises)
 61 - Services extérieurs (à subdiviser)
 62 - Autres services extérieurs (à subdiviser)
 63 - Impôts, taxes et versements assimilés
 641 - Rémunérations du personnel
 644 - Rémunération du travail de l'exploitant
 645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance
 646 - Cotisations sociales personnelles de l'exploitant
 65- Autres charges de gestion courante
 66 - Charges financières
 67 - Charges exceptionnelles
 675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés
 681 - Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions - Charges d'exploitation
 686 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges financières
 687 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles
 691 - Participation des salariés aux résultats
 695 - Impôts sur les bénéfices
 699 - Produits - Reports en arrière des déficits

CLASSE 7 : COMPTES DE PRODUITS

701 - Ventes de produits finis
 706 - Prestations de services
 707 - Ventes de marchandises
 708 - Produits des activités annexes
 709 - Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise
 713 - Variation des stocks (en-cours de production, produits)
 72 - Production immobilisée
 74 - Subventions d'exploitation
 75 - Autres produits de gestion courante
 76 - Produits financiers
 77 - Produits exceptionnels
 775- Produits des cessions d'éléments d'actif
 781 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)
 786 - Reprises sur provisions et dépréciations (à inscrire dans les produits financiers)
 787 - Reprises sur provisions et dépréciations (à inscrire dans les produits exceptionnels)
 79 - Transfert de charges

Fiche 10 : Application de synthèse

Il vous est demandé de présenter la comptabilité (journal, grand livre, balance, compte de résultat, bilan) de l'entreprise Delta dont il vous est donné ci-après le bilan au 1^{er} janvier N et les opérations du 1^{er} janvier au 31 janvier N.

Bilan au 1^{er} janvier N

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Terrains	80 000	Capital	150 000
Constructions	150 000	Réserves	75 000
Installations, matériel et outillage	50 000	Emprunts et dettes assimilées	90 000
Stocks de marchandises	30 000	Fournisseurs	40 000
Clients	25 000		
Banque	20 000		
Total	355 000	Total	355 000

Opérations du 1^{er} janvier au 31 janvier N

1. 02.01.N - Achats de marchandises à crédit : 40 000 €
2. 03.01.N - Remboursement emprunt 5 000 de nominal et 3 000 d'intérêts, par le biais d'un virement bancaire de 8 000 €.
3. 04.01.N - Retrait espèces à banque : 1 000 €.
4. 05.01.N - Paiement en espèces de frais d'entretien : 600 €.
5. 06.01.N - Vente de marchandises à crédit : 18 000 €.
6. 08.01.N - Paiement d'un fournisseur par virement bancaire : 4 000 €.
7. 09.01.N - Vente de marchandises au comptant par banque : 12 000 €.
8. 10.01.N - Achat à crédit de marchandises : 15 000 €.
9. 12.01.N - Règlement d'un client par virement bancaire : 8 000 €.
10. 15.01.N - Paiement d'un salaire par virement bancaire : 3 000 €.
11. 17.01.N - Paiement par virement bancaire des charges sociales sur salaires : 1 500 €.
12. 20.01.N - Perception d'intérêts bancaires : 300 €.
13. 21.01.N - Paiement par virement bancaire d'impôts locaux (contribution économique territoriale ou CET) : 600 €.
14. 23.01.N - Achat de marchandises au comptant réglées par chèque : 2 000 €.
15. 31.01.N - Evaluation du stock de marchandises au 31 janvier : 68 000 €.

Etablissement du journal

01.01.N			
211	Terrains	80 000	
213	Constructions	150 000	
215	Installations techniques, matériels et outillages industriels	50 000	
37	Stocks de marchandises	30 000	
41	Clients	25 000	
512	Banque	20 000	
101	Capital		150 000
106	Réserves		75 000
16	Emprunts et dettes assimilées		90 000
40	Fournisseurs		40 000
	<i>Reprises postes du bilan au 1^{er} janvier N</i>		
02.01.N			
607	Achats de marchandises	40 000	
40	Fournisseurs		40 000
	<i>Achat de marchandises à crédit</i>		

	03.01.N			
16 66 512	Emprunts et dettes assimilées Charges financières Banque <i>Remboursement emprunt, nominal et intérêts</i>	5 000 3 000		8 000
	04.01.N			
53 512	Caisse Banque <i>Retrait espèces à la banque</i>	1 000		1 000
	05.01.N			
61 53	Services extérieurs (ou 615 - Entretien et réparations) Caisse <i>Paiement en espèces de frais d'entretien</i>	600		600
	06.01.N			
41 707	Clients Ventes de marchandises <i>Vente de marchandises à crédit</i>	18 000		18 000
	08.01.N			
40 512	Fournisseurs Banque <i>Paiement d'un fournisseur par virement bancaire</i>	4 000		4 000
	09.01.N			
512 707	Banque Ventes de marchandises <i>Vente de marchandises au comptant par banque</i>	12 000		12 000
	10.01.N			
607 40	Achats de marchandises Fournisseurs <i>Achat à crédit de marchandises</i>	15 000		15 000
	12.01.N			
512 41	Banque Clients <i>Règlement d'un client par virement bancaire</i>	8 000		8 000
	15.01.N			
641 512	Rémunérations du personnel Banque <i>Paiement d'un salaire par virement bancaire</i>	3 000		3 000
	17.01.N			
645 512	Charges de sécurité sociale et de prévoyance Banque <i>Paiement par virement bancaire des charges sociales sur salaires</i>	1 500		1 500

		20.01.N				
512	Banque				300	
76	Produits financiers					300
	<i>Perception d'intérêts bancaires</i>					
		21.01.N				
63	Impôts et taxes et versements assimilés				600	
512	Banque					600
	<i>Paielement par virement bancaire d'un impôt local</i>					
		23.01.N				
607	Achats de marchandises				2 000	
512	Banque					2 000
	<i>Achat de marchandises au comptant</i>					
		31.01.N				
37	Stock de marchandises				68 000	
6037	Variation de stock de marchandises					68 000
	<i>Stock au 31 janvier</i>					
		31.01.N				
6037	Variation de stock de marchandises				30 000	
37	Stock de marchandises					30 000
	<i>Annulation stock au 1^{er} janvier</i>					

Etablissement du grand livre

Compte 101 « Capital »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
31.01.N	<i>Solde créditeur</i>	100 000	01.01.N	A nouveau au 1 ^{er} janvier N	100 000
		100 000			100 000

Compte 106 « Réserves »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
31.01.N	<i>Solde créditeur</i>	25 000	01.01.N	A nouveau au 1 ^{er} janvier N	25 000
		25 000			25 000

Compte 16 « Emprunts et dettes assimilées »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
04.01.N	Remboursement	5 000	01.01.N	A nouveau au 1 ^{er} janvier N	90 000
31.01.N	<i>Solde créditeur</i>	85 000			
		90 000			10 000

Compte 211 « Terrains »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
01.01.N	A nouveau au 1 ^{er} janvier N	80 000	31.01.N	<i>Solde débiteur</i>	80 000
		80 000			80 000

Compte 213 « Constructions »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
01.01.N	A nouveau au 1 ^{er} janvier N	150 000	31.01.N	<i>Solde débiteur</i>	150 000
		150 000			150 000

Compte 215 « Installations techniques, matériels et outillages »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
01.01.N	A nouveau au 1 ^{er} janvier N	50 000	31.01.N	<i>Solde débiteur</i>	50 000
		10 000			50 000

Compte 37 « Stock de marchandises »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
01.01.N	A nouveau au 1 ^{er} janvier N	30 000	01.01.N	Variation de stock (stock initial)	30 000
31.01.N	Variation de stock (stock final)	68 000	31.01.N	<i>Solde débiteur</i>	68 000
		98 000			98 000

Compte 40 « Fournisseurs »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
08.01.N	Paiement par virement	4 000	01.01.N	A nouveau au 1 ^{er} janvier N	40 000
31.01.N	<i>Solde créditeur</i>	91 000	02.01.N	Achat à crédit	40 000
		95 000		Achat à crédit	15 000
					95 000

Compte 41 « Clients »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
01.01.N	A nouveau au 1 ^{er} janvier N	25 000	12.01.N	Règlement par virement	8 000
06.01.N	Vente à crédit	18 000		<i>Solde débiteur</i>	35 000
		43 000			43 000

Compte 512 « Banque »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
01.01.N	A nouveau au 1 ^{er} janvier N	20 000	03.01.N	Remboursement emprunt	8 000
08.01.N	Ventes au comptant	12 000	04.01.N	Retrait espèces	1 000
12.01.N	Règlement d'un client	8 000	08.01.N	Paiement d'un fournisseur	4 000
20.01	Perception d'intérêts	300	15.01.N	Paiement de salaires	3 000
			17.01.N	Paiement de charges sociales	1 500
			21.01.N	Paiement d'impôts locaux	600
			23.01.N	Achat au comptant	2 000
			31.01.N	<i>Solde débiteur</i>	20 200
		40 300			40 300

Compte 53 « Caisse »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
04.01.N	Retrait espèces à la banque	1 000	01.04.N	Paiement frais d'entretien	600
			31.01.N	<i>Solde débiteur</i>	400
		1 000			1 000

Compte 607 « Achats de marchandises »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
02.01.N	Achat à crédit	40 000	31.01.N	<i>Solde débiteur</i>	57 000
10.01.N	Achat à crédit	15 000			
23.01.N	Achat au comptant	2 000			
		57 000			57 000

Compte 6037 « Variation de stock de marchandises »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
31.01.N	Stock au 1 ^{er} janvier	30 000	31.01.N	Stock au 31 janvier	68 000
31.01.N	<i>Solde créditeur</i>	38 000			
		10 000			10 000

Compte 61 « Services extérieurs » (ou 615 « Entretien et réparations »)

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
05.01.N	Paiement frais d'entretien	600	31.01.N	<i>Solde débiteur</i>	600
		600			600

Compte 63 « Impôts et taxes et versements assimilés »

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
21.01.N	Paiement CET	600	01.04.N	<i>Solde débiteur</i>	600
		600			600

Compte 641 « Rémunérations du personnel »

Dates	Libellés	Débets	Dates	Libellés	Crédits
15.01.N	Paiement salaires	3 000	31.01.N	Solde débiteur	3 000
		3 000			3 000

Compte 645 « Charges de sécurité sociale et de prévoyance »

Dates	Libellés	Débets	Dates	Libellés	Crédits
17.01.N	Paiement charges sociales	1 500	31.01.N	Solde débiteur	1 500
		1 500			1 500

Compte 66 « Charges financières »

Dates	Libellés	Débets	Dates	Libellés	Crédits
03.01.N	Intérêt de l'emprunt	3 000	31.01.N	Solde débiteur	3 000
		3 000			3 000

Compte 707 « Ventes de marchandises »

Dates	Libellés	Débets	Dates	Libellés	Crédits
31.01.N	Solde créditeur	30 000	06.01.N	Vente à crédit	18 000
			09.01.N	Vente au comptant	12 000
		30 000			30 000

Compte 76 « Produits financiers »

Dates	Libellés	Débets	Dates	Libellés	Crédits
31.01.N	Solde créditeur	300	01.04.N	Perception d'intérêts banc.	300
		300			300

Etablissement de la balance au 31 janvier N

N°	Noms des comptes	Totaux débits	Totaux crédits	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
101	Capital		150 000		150 000
106	Réserves		75 000		75 000
16	Emprunts et dettes assimil.	5 000	90 000		85 000
211	Terrains	80 000		80 000	
213	Constructions	150 000		150 000	
215	Installations, matériels et o.	50 000		50 000	
37	Stock de marchandises	98 000	30 000	68 000	
40	Fournisseurs	4 000	95 000		91 000
41	Clients	43 000	8 000	35 000	
512	Banque	40 300	20 100	20 200	
53	Caisse	1 000	600	400	
607	Achats de marchandises	57 000		57 000	
6037	Variation de stock de mses	30 000	68 000		38 000
61	Autres charges externes	600		600	
63	Impôts et taxes et vers. ass.	600		600	
641	Rémunérations du personnel	3 000		3 000	
645	Charges de sécurité sociale	1 500		1 500	
66	Charges financières	3 000		3 000	
707	Ventes de marchandises		30 000		30 000
76	Produits financiers		300		300
	Totaux	567 000	567 000	469 300	469 300

*Etablissement du compte de résultat du 1^{er} au 31 janvier N**Charges**Produits*

Achats de marchandises	57 000	Ventes de marchandises	30 000
Variation de stock de marchandises	- 38 000	Produits financiers	300
Autres charges externes	600		
Impôts et taxes et versements assimilés	600		
Rémunérations du personnel	3 000		
Charges de sécurité sociale	1 500		
Charges financières	3 000		
<i>Résultat net</i>	2 600		
Total	30 300	Total	30 300

Etablissement du bilan au 31 janvier N

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Terrains	80 000	Capital	150 000
Constructions	150 000	Réserves	75 000
Installations, matériel et outillage	50 000	Résultat	2 600
Stocks	68 000	Emprunts et dettes assimilées	85 000
Clients	35 000	Fournisseurs	91 000
Banque	20 200		
Caisse	400		
Total	403 600	Total	403 600

Fiche 11 : Les achats de biens et services

Dans les achats de biens et services, il y a lieu de débiter un compte d'achat, d'une part et de créditer un compte de fournisseurs, d'autre part, lorsque les achats sont effectués à crédit (ou de créditer un compte de trésorerie lorsque les achats sont effectués au comptant, encore qu'il soit possible de séparer l'écriture relative aux achats de celle relative au paiement). D'autre part, en France notamment, il y a de comptabiliser séparément la TVA sur les achats de biens et services qui peut être récupérée.

« Opération type » d'achat de biens et services

Supposons que la société Alpha ait reçu le 19 mars N de son fournisseur Sigma la facture n° 537 suivante :

Marchandises	8 000
TVA 19,6 %	<u>1 568</u>
TTC	9 568

Cette opération sera comptabilisée comme suit :

		19.03.N		
607 44566 40	Achats de marchandises Etat, TVA déductible sur autres biens et services Fournisseurs <i>Facture 437 Sigma</i>	8 000 1 568		9 568

Analyse du compte « Fournisseurs »

Il est souhaitable, au lieu d'utiliser un compte collectif « Fournisseurs » d'utiliser des comptes individuels de fournisseurs en fournissant par exemple un numéro spécial par compte (par exemple 401512 - Fournisseur Sigma). Si, notamment, la comptabilité est tenue informatiquement (voir fiche 30), une balance fournisseurs pourra être établie, les totaux correspondant au compte collectif « Fournisseurs ».

Analyse des comptes d'achats de biens et de services

Il est possible de subdiviser les comptes « Achats » ainsi que les comptes de charges externes « Services extérieurs » et « Autres services extérieurs ». Le plan comptable général, dans le système dit de base, a prévu les subdivisions suivantes :

- 60 - ACHATS (sauf 603)
- 601 - Achats stockés - Matières premières (et fournitures)
- 602 - Achats stockés - Autres approvisionnements
- 6021 - Matières consommables
- 6022 - Fournitures consommables
- 6026 - Emballages
- 604 - Achats d'études et prestations de services
- 605 - Achats de matériel, équipements et travaux
- 606 - Achats non stockés de matières et fournitures
- 607 - Achats de marchandises
- 609 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
- 603 - VARIATIONS DES STOCKS (approvisionnement et marchandises)
- 6031 - Variation des stocks de matières premières (et fournitures)
- 6032 - Variation des stocks des autres approvisionnements
- 6037 - Variation des stocks de marchandises
- 61/62 - AUTRES CHARGES EXTERNES
- 61 - Services extérieurs
- 611 - Sous-traitance générale
- 612 - Redevances de crédit-bail
- 6122 - Crédit-bail mobilier
- 6125 - Crédit-bail immobilier
- 613 - Locations
- 614 - Charges locatives et de copropriété

- 615 - Entretien et réparations
- 616 - Primes d'assurances
- 617 - Études et recherches
- 618 - Divers
- 619 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs
- 62 - Autres services extérieurs
- 621 - Personnel extérieur à l'entreprise
- 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
- 623 - Publicité, publications, relations publiques
- 624 - Transports de biens et transports collectifs du personnel
- 625 - Déplacements, missions et réceptions
- 626 - Frais postaux et de télécommunications
- 627 - Services bancaires et assimilés
- 628 - Divers
- 629 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

Exemple

Le fournisseur Lambda vient de vous adresser le 19 mars N une facture n° 546 ainsi rédigée :

Réparation matériel	2 000
TVA 19,6 %	<u>392</u>
TTC	2 392

Cette facture sera ainsi comptabilisée.

	19.03.N		
615	Entretien et réparation	8 000	
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services	1 568	
40100	Fournisseur Lambda <i>Facture 546</i>		9 568

Problème posé par les réductions

Des réductions peuvent être accordées par le fournisseur à son client : on distingue quatre types de réduction :

- Le rabais : réduction de prix attribuée en prenant en compte un problème de qualité ou d'inadéquation du produit face au besoin.
- La remise : réduction consentie régulièrement par le vendeur en fonction des quantités vendues, du prix de la transaction et/ou de la qualité de l'acheteur.
- La ristourne : réduction attribuée en fin d'année et dont l'ampleur est basée sur le montant total des commandes réalisées sur l'année.
- L'escompte (de règlement) : réduction attribuée en échange du paiement comptant d'une facture.

Les trois premières réductions sont des réductions à caractère commercial, l'escompte est une réduction à caractère financier.

Su le plan comptable, les réductions à commercial ne font pas l'objet d'une inscription dans un compte particulier lorsqu'elles sont accordées sur la facture proprement dite (c'est le cas généralement des rabais et des remises). Par contre, si elles font l'objet d'une facture d'avoir spécifique (c'est le cas généralement des ristournes).

Les réductions à caractère financier font toujours l'objet d'une inscription dans un compte particulier de produits financiers (compte 765 : Escomptes obtenus).

Exemple 1

La société Alpha a reçu le 20 mars N de son fournisseur Oméga la facture n° 745 suivante :

Marchandises	10 000
Remise 10 %	<u>- 1 000</u>
	9 000
Escompte 1 %	<u>90</u>
	8 910
TVA 19,6 %	<u>1 746,36</u>
TTC	10 656,36

On passera l'écriture comptable suivante

		20.03.N		
607	Achats de marchandises		8 910,00	
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services		1 746,36	
76	Produits financiers (ou 765 Escomptes obtenus)			90,00
40101	Fournisseur Oméga <i>Facture 745 Oméga</i>			10 656,36

Exemple 2

La société Alpha a reçu le 21 mars N de son fournisseur Upsilon la facture d'avoir n° 49 suivante :

Ristourne sur marchandises	1 000
TVA 19,6 %	<u>196</u>
TTC	1 196

On passera l'écriture comptable suivante

		21.03.N		
40102	Fournisseur Upsilon		1 196	
609	Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats			1 000
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services <i>Avoir 49 Upsilon</i>			196

Problème posé par la consignation d'emballage

Il peut arriver que lors d'une facturation, il soit consigné un emballage. Dans ce cas, il faut inscrire le montant de la consignation dans un compte rattaché au compte fournisseur : 4096 « Fournisseurs, créances pour emballages et matériel à rendre ».

Exemple

Le 22 mars N, la société Alpha a reçu la facture suivante (facture 572) de la société Thêta :

Marchandises	9 000
TVA 19,6 %	<u>1 764</u>
TTC	10 764
Emballages à rendre	<u>300</u>
Total	11 064

L'emballage a été rendu le 25 mars N par la société Alpha et la société Thêta a établi une facture d'avoir (avoir n° 56) de 300 €.

On passera les écritures suivantes :

		22.03.N		
607	Achats de marchandises		9 000	
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services		1 764	
4096	Fournisseurs, créances pour emballages et matériels à rendre		300	
40105	Fournisseur Thêta <i>Facture 572 Thêta</i>			11 064
		25.03.N		
40105	Fournisseur Thêta		300	
4096	Fournisseurs, créances pour emballages et matériels à rendre <i>Avoir 56 Thêta</i>			300

Si l'emballage n'est pas retourné on le considéra comme acheté par la société Alpha et on passera l'écriture suivante (avec TVA le cas échéant)

		25.03.N		
6026	Achat d'emballages		250	
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services $250 \times 19,6 \%$		50	
4096	Fournisseurs, créances pour emballages et matériels à rendre			300
	<i>Achat d'emballage</i>			

Fiche 12 : Les ventes de biens et services

Dans les ventes de biens et services, il y a lieu de débiter un compte de clients, d'une part et de créditer un compte de ventes, d'autre part, lorsque les ventes sont effectués à crédit (ou de débiter un compte de trésorerie lorsque les ventes sont effectués au comptant, encore qu'il soit possible de séparer l'écriture relative aux ventes de celle relative au paiement). D'autre part, en France notamment, il y a de comptabiliser séparément la TVA collectée sur les ventes qui, déduction de la TVA déductible doit faire l'objet d'un versement au trésor public.

« Opération type » de ventes de biens et services

Supposons que la société Sigma ait envoyé le 19 mars N de son client Alpha la facture n° 537 suivante :

Marchandises	8 000
TVA 19,6 %	<u>1 568</u>
TTC	9 568

Cette opération sera comptabilisée comme suit :

		19.03.N		
41 707 44571	Clients Ventes de marchandises Etat, TVA collectée <i>Facture 437</i>	9 568	8 000 1 568	

Analyse du compte « Clients »

Il est souhaitable, au lieu d'utiliser un compte collectif « Clients » d'utiliser des comptes individuels de clients en fournissant par exemple un numéro spécial par compte (par exemple 41151 - Client Alpha). Si, notamment, la comptabilité est tenue informatiquement (voir fiche 30), une balance clients pourra être établie, les totaux correspondant au compte collectif « Clients ».

Analyse des comptes de ventes de biens et de services

Il est possible de subdiviser les comptes « Ventes ». Le plan comptable général, dans le système dit de base, a prévu les subdivisions suivantes :

- 70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES
- 701 - Ventes de produits finis
- 702 - Ventes de produits intermédiaires
- 703 - Ventes de produits résiduels
- 704 - Travaux
- 705 - Études
- 706 - Prestations de services
- 707 - Ventes de marchandises
- 708 - Produits des activités annexes
- 709 - Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise

Problème posé par les réductions

Des réductions peuvent être accordées par le fournisseur à son client : on distingue quatre types de réduction (voir fiche 11) : le rabais, la remise, la ristourne et l'escompte (de règlement). Les trois premières réductions sont des réductions à caractère commercial, l'escompte est une réduction à caractère financier.

Su le plan comptable, les réductions à commercial ne font pas l'objet d'une inscription dans un compte particulier lorsqu'elles sont accordées sur la facture proprement dite (c'est le cas généralement des rabais et des remises). Par contre, si elles font l'objet d'une facture d'avoir spécifique (c'est le cas généralement des ristournes).

Les réductions à caractère financier font toujours l'objet d'une inscription dans un compte particulier de produits financiers (compte 665 : Escomptes accordés).

Exemple 1

La société Oméga a adressé le 20 mars N de son client Alpha la facture n° 745 suivante :

Marchandises	10 000
Remise 10 %	<u>- 1 000</u>
	9 000
Escompte 1 %	<u>90</u>
	8 910
TVA 19,6 %	<u>1 746,36</u>
TTC	10 656,36

On passera l'écriture comptable suivante

		20.03.N	
41151	Client Alpha	10 656,36	
66	Charges financières (ou 665 Escomptes accordés)	90,00	
707	Ventes de marchandises		8 910,00
44571	Etat, TVA collectée		1 746,36
<i>Facture 745</i>			

Exemple 2

La société Upsilon a adressé le 21 mars N de son client Alpha la facture d'avoir n° 49 suivante :

Ristourne sur marchandises	1 000
TVA 19,6 %	<u>196</u>
TTC	1 196

On passera l'écriture comptable suivante

		21.03.N	
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'entreprise	1 000	
44571	Etat, TVA collectée	196	
41151	Client Alpha		1 196
<i>Avoir 49</i>			

Problème posé par la consignation d'emballage

Il peut arriver que lors d'une facturation, il soit consigné un emballage.

Dans ce cas, il faut inscrire le montant de la consignation dans un compte rattaché au compte clients : 4196 - Clients, dettes sur emballages et matériels consignés.

Exemple

Le 22 mars N, la société Thêta a adressé la facture suivante (facture 572) à la société Alpha :

Marchandises	9 000
TVA 19,6 %	<u>1 764</u>
TTC	10 764
Emballages à rendre	<u>300</u>
Total	11 064

L'emballage a été rendu le 25 mars N par la société Alpha et la société Thêta a établi une facture d'avoir (avoir n° 56) de 300 €.

On passera les écritures suivantes :

		22.03.N	
41151	Client Alpha	11 064	
707	Ventes de marchandises		9 000
44571	Etat, TVA collectée		1 764
4196	Clients, dettes sur emballages et matériels consignés		300
<i>Facture 572</i>			

		25.03.N		
4196	Clients, dettes sur emballages et matériels consignés Client Alpha <i>Avoir 56</i>		300	
41151				300

Si l'emballage n'est pas retourné on le considérera comme acheté par la société Alpha et on passera l'écriture suivante (avec TVA le cas échéant)

		25.03.N		
4196	Clients, dettes sur emballages et matériels consignés Produits des activités annexes Etat, TVA collectée $250 \times 19,6 \%$ <i>Vente emballage</i>		300	
708				250
44571				50

Fiche 13 : La rémunération du personnel

Il y a lieu d'abord de distinguer la comptabilisation de la paie et le comptabilisation des charges sociales. Par la suite, il y a lieu d'analyser les « provisions pour congés payés » ainsi que la participation des salariés.

Comptabilisation de la paie

Il doit être remis mensuellement au moins à chaque salarié de l'entreprise un bulletin de paie précisant les modalités de calcul du net à payer.

La détermination de la rémunération du salarié peut s'effectuer comme suit :

Salaire de base
+ Primes et indemnités (n'ayant pas le caractère de remboursement de frais)
+ Avantages en nature
+ Heures supplémentaires
= Salaire brut
- Retenues sociales
- CSG
- CRDS
+ Primes et indemnités ayant le caractère de remboursement de frais
- Acomptes
- Saisies arrêts sur salaires
- Avantages en nature
= Net à payer

Exemple de comptabilisation

La synthèse des bulletins de paie de l'entreprise Alpha fournit pour un mois les éléments suivants :

Salaires et appointements de base	360 000
Supplément familial	32 000
Heures supplémentaires	40 000
Primes et gratifications	35 000
Indemnités (n'ayant pas le caractère de remboursement de frais)	38 000
Avantages en nature	27 000
Retenues sécurité sociale sur salaires et appointements	- 66 000
CSG	- 12 200
CRDS	- 2 600
ASSEDIC	- 16 000
Retraite des cadres	8 600
Retraite complémentaire non cadres	- 8 300
Indemnités (ayant le caractère de remboursement de frais)	+ 29 000
Acomptes versés	- 50 000
Saisies arrêts	- 30 000
Net à payer	<u>340 300</u>

On passera les écritures suivantes (comptes détaillés) :

6411	Salaires, appointements, commissions de base 360 000 + 40 000	400 000	
6413	Primes et gratifications	35 000	
6414	Indemnités et avantages divers 38 000 + 27 000 + 9 000	94 000	
6415	Supplément familial	32 000	
421	Rémunérations au personnel		534 000
791	Transfert de charges d'exploitation (avantages en nature)		27 000
	<i>Salaires bruts</i>		

421	Rémunération au personnel 534 000 - 340 300	193 700	
431	URSSAF 66 000 + 12 200 + 2 600		80 800
4371	ASSEDIC		16 000
4372	Caisses de retraites des cadres		8 600
4373	Caisses de retraites non cadres		8 300
425	Avances et acomptes au personnel		50 000
427	Oppositions		30 000
	<i>Retenues sur salaires bruts</i>		

Comptabilisation des charges patronales

Les charges patronales sur salaires comprennent des charges sociales et des charges fiscales.

Les charges sociales sur salaires ont pour objet de couvrir le salarié des risques de maladie, d'invalidité, de maternité et de chômage et lui assurer le versement d'une pension de retraite lorsqu'il cessera son activité. Payées par l'entreprise, elles sont supportées pour partie par le salarié et pour partie par l'employeur.

Les charges fiscales sur rémunérations sont toutes à la charge de l'entrepreneur : elles permettent de couvrir certaines dépenses d'intérêt public : apprentissage, formation continue, logement, etc.

Exemple de comptabilisation

La synthèse des charges patronales de l'entreprise Alpha fournit pour un mois les éléments suivants :

Maladie	68 000
Vieillesse	38 800
Aide au logement	2 100
Allocations familiales	28 000
Accident du travail	12 000
Versement transport	4 000
Chômage	33 000
Garantie de créances de salaire	2 000
Retraite cadre (et assurance décès)	20 000
Retraite non cadre	12 500
Taxe d'apprentissage	2 700
Participation à l'effort de construction	2 400
Participation à la formation professionnelle continue	6 400

On passera les écritures suivantes (comptes détaillés) :

6451	Cotisations à l'URSSAF 68 000 + 38 800 + 28 000 + 12 000	146 800	
6452	Cotisations aux caisses de retraite 20 000 + 12 500	32 500	
6454	Cotisations à l'ASSEDIC 33 000 + 2 000	35 000	
6331	Cotisations transport	4 000	
6332	Allocation logement	2 100	
431	URSSAF 146 800 + 4 000 + 2 100		152 900
4371	ASSEDIC		35 000
4372	Caisses de retraites des cadres		20 000
4373	Caisses de retraites non cadres		12 500
	<i>Cotisations sociales patronales</i>		
6312	Taxe d'apprentissage (ou 6335 Versements libérateurs donnant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage)	2 700	
6333	Participation des employeurs à l'effort de construction	2 400	
6334	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	6 400	
467	Créditeurs divers		11 500
	<i>Charges fiscales</i>		

Les congés payés

La loi reconnaît à chaque salarié un droit à un congé payé annuel à la charge de l'employeur. Ce droit s'acquiert au bout d'un mois de travail effectif dans la même entreprise.

L'ordonnance du 16 janvier 1982 détermine la durée de ce congé à deux jours et demi ouvrables par mois de travail, sans que la durée totale ne puisse excéder trente jours. La durée du congé peut être majorée en raison de l'âge ou de l'ancienneté du salarié.

La période de référence de ce droit au congé va du 1^{er} juin au 31 mai, la période d'utilisation allant du 1^{er} mai au 31 octobre.

A la date de clôture de l'exercice, les droits acquis par les salariés (du 1 juin au 31 décembre par exemple, si la clôture est réalisée le 31 décembre) doivent être constatés en comptabilité.

Ce calcul des droits acquis se détermine généralement de la manière suivante : il est retenu 1/10 des rémunérations mensuelles de la période de référence et 1/10 des charges sociales et fiscales correspondantes.

Exemple de comptabilisation

Les salaires bruts de l'ensemble des salariés de la société Alpha se sont élevés à 1 640 000 € pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre N.

Les taux moyens de charges sociales et fiscales patronales suivants peuvent être retenus :

Cotisations sociales : 41,5 %

Cotisations fiscales : 2,5 %

Le montant des congés payés au 31 décembre N s'élève à $1\,640\,000 \times 10\% = 164\,000$ €. Le montant des charges fiscales et sociales sur ces congés s'établit respectivement à $164\,000 \times 41,5\% = 68\,060$ € pour les charges sociales et à $164\,000 \times 2,5\% = 4\,100$ € pour les charges fiscales.

Les écritures suivantes seront comptabilisées (comptes détaillés) à l'inventaire et contrepassées au début de l'exercice suivant :

		31/12/N	
6412	Congés payés	164 000	
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer <i>Provisions pour congés payés</i>		164 000
6458	Charges de sécurité et de prévoyance sur congés à payer	68 060	
4382	Charges sociales sur congés à payer <i>Provisions pour charges sociales sur congés à payer</i>		68 060
6338	Impôts et taxes et versements assimilés sur congés à payer	4 100	
4482	Charges fiscales sur congés à payer <i>Provisions pour charges sociales sur congés à payer</i>		4 100

Participation des salariés

Mise en place par l'ordonnance du 17 août 1967 (*remplacée depuis par l'ordonnance du 21 octobre 1986*), la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est obligatoire dans les entreprises employant habituellement plus de 50 salariés.

Les fonds attribués aux salariés restent cependant indisponibles (sauf cas particuliers) pendant une durée de cinq ans. Dans certains cas (accords dérogatoires par exemple) les entreprises peuvent constituer en franchise d'impôt une provision pour investissement égale à un pourcentage déterminé par la législation de la participation attribuée.

Dans les accords de droit commun, le montant de la participation s'obtient en appliquant la formule:

$$P = \frac{1}{2} (B - 5\% C) \times \frac{S}{VA}$$

ou

B = Bénéfice net de l'exercice, déduction faite de l'impôt correspondant.

C = Capitaux propres de l'entreprise.

S = Salaires de l'entreprise.

VA = Valeur ajoutée de l'entreprise.

Exemple de comptabilisation

A la clôture de l'exercice de la société Alpha, on a calculé une participation de 55 000 €. On passera l'écriture suivante :

		31.12.N		
691 4284	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats de l'entreprise <i>Participation</i>	55 000	55 000	

Fiche 14 : La TVA, les impôts et taxes, l'impôt sur le résultat

Les impôts payés par l'entreprise peuvent être analysés en trois catégories : la taxe à la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le résultat (impôt sur les bénéfices) et les autres impôts (contribution économique territoriale, taxe foncière, impôts et taxes sur rémunérations, etc.). Les impôts et taxes sur rémunérations ont été analysés dans le fiche 13. Il est à noter que dans les entreprises individuelles, l'impôt sur les bénéfices n'est pas payé par l'entreprise, mais par l'exploitant et n'est pas enregistré dans la comptabilité de l'entreprise.

La TVA

La taxe à la valeur ajoutée (TVA) a été introduite en 1954 dans nos usages français. La sixième directive du Conseil des ministres de la communauté européenne l'a étendu le 17 mai 1977 à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.

La TVA est calculée sur le prix réclamé au client, tous frais, taxes et prélèvements de toute nature compris, à l'exclusion de la taxe elle-même. Cependant, l'entreprise, du montant de la taxe collectée sur ses clients, pourra déduire la taxe qui lui aura été facturée par ses fournisseurs (d'immobilisations ou d'autres biens et services), sans décalage depuis le 1^{er} juillet 1993 et ne décaisser que la différence. Ainsi, au cours du mois de mai de l'année N, l'entreprise paiera la TVA qu'elle a collectée sur ses clients en avril N et en déduisant la TVA sur ses achats d'immobilisations d'avril N et ses autres achats de biens et services d'avril N.

Lors des facturations aux clients, l'entreprise comptabilise la TVA facturée dans le compte 44571 « Etat TVA collectée » :

411	Clients					
707						
44571						X
	Ventes de marchandises					
	Etat, TVA collectée					
	<i>Facture n°</i>					

Lors de la réception de factures d'immobilisations, la TVA déductible est enregistrée dans le compte 44562 « Etat, TVA déductible sur immobilisations » :

21	Immobilisations					
44562						
404						X
	Etat, TVA déductible sur immobilisations					
	Fournisseurs d'immobilisations					
	<i>Facture n°</i>					

Lors de la réception de factures d'autres biens et services, la TVA déductible est enregistrée dans le compte 44566 « Etat, TVA déductible sur autres biens et services » :

6	Achats (ou Charges)					
44566						
401						X
	Etat, TVA déductible sur autres biens et services					
	Fournisseurs					
	<i>Facture n°</i>					

Lors de la déclaration et (du paiement) de la TVA, la TVA à décaisser est déterminée par différence entre la TVA collectée et l'ensemble des TVA déductibles :

44571	Etat, TVA collectée					
44562						
44566						X
44551						X
	Etat, TVA déductible sur immobilisations					
	Etat, TVA déductible sur autres biens et services					
	Etat, TVA à décaisser					
	<i>Déclaration TVA CA 3</i>					

Au cas où pour une période déterminée, la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée, un crédit de TVA à reporter doit être enregistré :

44571	Etat, TVA collectée	X	
44567	Etat, crédit de TVA à reporter	X	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations		X
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services		X
	<i>Déclaration TVA CA 3</i>		

Ce compte 44567 « Etat, crédit de TVA à reporter » sera crédité lors de la prochaine déclaration et viendra en diminution de la TVA à décaisser.

Des cas particuliers peuvent être aussi envisagés (voir un ouvrage de comptabilité approfondie) :

- le cas de la TVA sur opérations intra-communautaires ;
- le cas de la TVA sur encaissements ;
- le cas de la TVA sur livraisons à soi-même ;
- le cas des cessions d'immobilisations ;
- le cas des régularisations de charges et de produits en fin d'exercice ;
- le cas du régime simplifié de TVA.

Les impôts et taxes

Sont comptabilisées en charges d'exploitation (compte 63) les impôts et taxes suivants (en dehors des impôts et taxes sur rémunérations) :

- la contribution économique territoriale (ex taxe professionnelle);
- les taxes foncières ;
- les autres impôts locaux ;
- la taxe sur les véhicules de sociétés ;
- les taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables ;
- les impôts indirects ;
- les droits d'enregistrement et de timbre ;
- la contribution sociale de solidarité à la charge des sociétés ;
- les taxes perçues par les organismes publics internationaux ;
- les impôts et taxes exigibles à l'étranger.

Exemple

La société Alpha a payé le 25 novembre N une somme de 20 000 € au titre de la contribution économique territoriale. On passera l'écriture suivante :

		25.11.N		
63511	Contribution économique territoriale		20 000	
512	Banque <i>CET N</i>			20 000

L'impôt sur les bénéfices des sociétés

C'est par le décret du 9 décembre 1948 qu'a été institué un impôt frappant distinctement les bénéfices réalisés par les sociétés. Le taux de cet impôt est depuis 1993, de 33 1/3 % (15 %, 8 % voire 0 % pour les plus-values à long terme, selon le cas). Mais depuis le 1^{er} janvier, une contribution sociale des sociétés pour le financement de la sécurité sociale (due par les grandes entreprises) de 3,3% de l'impôt sur les sociétés est venue s'ajouter. Il est à noter que certaines PME peuvent être imposées à un taux de 15 % sur tout ou partie de leurs bénéfices.

L'impôt sur les sociétés est payé au cours de l'année même de la réalisation des bénéfices et non, comme en matière d'impôt sur le revenu, l'année suivant celle de la réalisation des revenus. A cet effet, les redevables de l'impôt sur les sociétés doivent :

- calculer eux-mêmes, en fonction du dernier exercice, les acomptes à valoir sur l'impôt de l'exercice en cours ;

- verser, sans avertissement préalable de l'administration fiscale, le montant des acomptes à la caisse du percepteur ;
- liquider l'impôt en fin d'exercice, c'est-à-dire le calculer et en acquitter spontanément le solde, sous déduction des acomptes versés.

Le paiement est effectué en quatre acomptes égaux (en principe) à 1/4 de l'impôt sur les sociétés du au titre de l'exercice précédent (non compris l'impôt sur les plus-values à long terme). Dans le cas où l'entreprise est redevable de contribution sociale des sociétés pour le financement de la sécurité sociale, les acomptes sont majorés d'un montant égal au 1/4 de la contribution due au titre de l'exercice précédent.

Exemple

Les bénéfices fiscaux des exercices N-2, N-1 et N de la société Alpha se sont élevés à respectivement 66 000 €, 72 000 € et 81 000 €. Celui de l'exercice N-1 a été connu le 20 mars N. La société n'a pas dégagé de plus-values à long terme. La société Alpha n'est pas redevable de la contribution de 3,3 %.

L'impôt dû au titre de l'exercice N- 1 a été calculé comme suit :

Impôt sur le bénéfice au taux normal : $72\,000 \times 33\,1/3\% = 24\,000$

L'impôt dû au titre de l'exercice N est calculé comme suit :

Impôt sur le bénéfice au taux normal : $81\,000 \times 33\,1/3\% = 27\,000$

Les acomptes versés au cours de l'année N ont été respectivement de :

1° acompte : $66\,000 \times 8\,1/3\% =$	5 500
2° acompte et régularisation 1° acompte : $72\,000 \times 8\,1/3\% + (72\,000 - 66\,000) \times 8\,1/3\% =$	6 500
3° acompte : $72\,000 \times 8\,1/3\% =$	6 000
4° acompte : $72\,000 \times 8\,1/3\% =$	6 000

Les écritures suivantes ont été comptabilisées :

		15.3.N			
444	Etat, impôt sur les bénéfices		5 500		
512	Banque <i>Premier acompte</i>				5 500
		15.6.N			
444	Etat, impôt sur les bénéfices		6 500		
512	Banque <i>Deuxième acompte</i>				6 500
		15.9.N			
444	Etat, impôt sur les bénéfices		6 000		
512	Banque <i>Troisième acompte</i>				6 000
		15.12.N			
444	Etat, impôt sur les bénéfices		6 000		
512	Banque <i>Quatrième acompte</i>				6 000

A ce moment, le compte « Etat, impôts sur les bénéfices » est débiteur de 24 000 € soit 33 1/3 % du bénéfice fiscal de l'année N-1.

A la fin des écritures d'inventaire, l'impôt sur les sociétés sera calculé puis comptabilisé :

		31.12.N			
695	Impôts sur les bénéfices		27 000		
444	Etat, impôt sur les bénéfices <i>Impôt dû</i>				27 000

Après cette écriture, le solde du compte 444 redevient créditeur du solde à payer soit 3 000 €. Cette somme figurera au passif du bilan.

Au moment du paiement du solde, on passera l'écriture suivante :

		15.4.N+1		
444	Etat, impôt sur les bénéfices Banque <i>Solde : 27 000 – 24 000</i>		3 000	
512				3 000

Si le montant des acomptes était supérieur au montant de l'impôt dû au titre de l'exercice N. aucun solde ne serait à décaisser et le surplus s'imputerait sur le (ou les) prochains acomptes à régler.

Il est noter par ailleurs (voir un cours de comptabilité approfondie) que ces crédits d'impôts (comme le crédit d'impôt recherche) peuvent venir s'imputer sur l'impôt sur les sociétés et qu'en cas de déficit, une option de report en arrière, permettant de dégager une créance sur le Trésor, peut, sous certaines conditions, être envisagée.

Fiche 15 : Les paiements et encaissements

Les paiements et encaissements peuvent être effectués par caisse, banque ou chèques postaux ou par l'intermédiaire d'un effet de commerce.

Paiements et encaissements effectués par caisse, banque ou chèques postaux

Exemple

Le 1^{er} mars N, l'entreprise Alpha a :

- effectué l'encaissement d'un client Delta (soit 5 000 €) qui a remis à Alpha un chèque bancaire ;
- payé en espèces divers fournitures de bureau (soit 80 €) ;
- payé, en établissant un virement postal, le fournisseur Gamma soit 3 000 €.

Ces opérations ont été enregistrées comme suit :

		1.3.N		
512	Banque		5 000	5 000
411	Client Delta <i>Chèque n°</i>			5 000
6064	Achats non stockés de fournitures administratives		80	
53	Caisse <i>Pièce de caisse n°</i>			
401	Fournisseur Gamma		3 000	
514	Chèques postaux <i>Virement postal n°</i>			3 000

Paiements et encaissements effectués par effets de commerce

Un effet de commerce est un titre négociable qui constate l'obligation pour une personne de payer à l'ordre d'un bénéficiaire une certaine somme à une certaine date. Outre le chèque, payable à vue, on distingue la lettre de change (ou traite), la lettre de change relevé (LCR), le billet à ordre ; le billet à ordre relevé (BOR), le warrant. Sur un plan comptable, il y a lieu de distinguer les effets à payer, chez l'entreprise qui paye par lettre de change, par exemple, et les effets à recevoir, chez l'entreprise qui reçoit la lettre de change en paiement.

Les effets à payer

Le 1^{er} mars N, une lettre de change de 5 000 € a été établie par le fournisseur Alpha pour encaisser sa créance sur Bêta.

Cette lettre a été encaissée le 31 mai N. On passera les écritures suivantes chez Bêta.

		1.3.N		
401	Fournisseur Alpha		5 000	5 000
403	Fournisseur effets à payer <i>Lettre de change tirée par Alpha</i>			5 000
		31.5.N		
403	Fournisseurs effets à payer		5 000	
512	Banque <i>Règlement lettre de change tirée par Alpha</i>			5 000

Les effets à recevoir

Le 1^{er} mars N, une lettre de change de 5 000 € a été établie par le fournisseur Alpha pour encaisser sa créance sur Bêta.

Lors de l'émission de la lettre de change, on passera l'écriture suivante chez Alpha :

		1.3.N		
413	Clients effets à recevoir		5 000	
411	Client Bêta			5 000
	<i>Lettre de change tirée sur Bêta</i>			

Pour l'encaissement, il y a deux possibilités :

1. Cession de la lettre de change à la banque contre un intérêt (escompte) à la remise

		5.3.N		
5114	Effets à l'escompte		5 000	
413	Clients effets à recevoir			5 000
	<i>Remise à l'escompte</i>			

		6.3.N		
512	Banque		4 938	
661	Charges d'intérêts (escompte)		50	
627	Services bancaires (commissions)		10	
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services		2	
5114	Effets à l'escompte			5 000
	<i>Escompte d'une lettre de change</i>			

2. Remise à l'encaissement à l'échéance

		5.3.N		
5113	Effets à l'encaissement		5 000	
413	Clients effets à recevoir			5 000
	<i>Remise à l'encaissement</i>			

		31.5. N		
512	Banque		4 988	
627	Services bancaires (commissions)		10	
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services		2	
5113	Effets à l'encaissement			5 000
	<i>Encaissement d'une lettre de change</i>			

Fiche 16 : Le suivi du compte « banque »

A la fin de chaque période, l'entité reçoit un relevé bancaire et elle doit vérifier si le solde de ce relevé correspond au solde du compte « banque » qu'elle tient en comptabilité. Ce contrôle s'applique à tous les comptes de banque et chèques postaux (si l'entité tient plusieurs comptes).

Exemple

Au 31 décembre N, le solde du compte 512 Banque de l'entreprise Alpha est débiteur de 19 533,30 € alors que le relevé adressé par la Banque présente un solde créditeur de 13 437,50 €.

Les divergences suivantes ont été constatées dans l'état de rapprochement:

Opérations comptabilisées par l'entreprise et non enregistrées par la Banque :

- chèque 326 (client Mina) : 3 475,00 €
- chèque 775 (fournisseur Olga) : 2 382,50 €

Opérations enregistrées par la Banque et non comptabilisées par l'entreprise :

- domiciliations d'effets de commerce : 4 632,00 €
- agios : intérêts 311,50 € et commissions de 50 € supportant une T V A de 19,6 %.

On peut alors établir un document appelé « état de rapprochement » dans lequel pour le suivi du compte banque dans l'entreprise, on enregistrera les opérations non enregistrées dans l'entreprise et pour le suivi du compte de l'entreprise Alpha à la banque, on enregistrera les opérations non enregistrées par la banque.

Cet état de rapprochement de présentera comme suit :

Compte 512 « Banque » dans l'entreprise Alpha

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
31.12.N	Solde initial débiteur	19 533,30	31.12.N	Domiciliations	4 632,00
			31.12.N	Intérêts	311,50
			31.12.N	Commissions	50,00
			31.12.N	TVA sur commissions	9,80
			31.12.N	<i>Solde débiteur</i>	<i>14 530,00</i>
		19 533,30			57 000

Compte « Entreprise Alpha » à la Banque

Dates	Libellés	Débits	Dates	Libellés	Crédits
31.12.N	Chèque 775 Olga	2 382,50	31.12.N	Solde initial créditeur	13 437,50
31.12.N	<i>Solde créditeur</i>	<i>14 530,00</i>	31.12.N	Chèque 326 Mina	3 475,00
		16 912,50			16 912,50

On obtient des comptes ayant des soldes réciproques du même montant.

Pour tenir compte des opérations non enregistrées dans l'entreprise, on passera l'écriture suivante.

31.12.N			
403	Fournisseurs, effets à payer	4 632,00	
661	Charges d'intérêts	311,50	
627	Services bancaires	50,00	
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services	9,80	
512	Banque		5 003,30
	<i>D'après état de rapprochement au 31 décembre N</i>		

Fiche 17 : Les entrées d'immobilisations

Selon le Plan comptable général (PCG), les immobilisations se composent des comptes :

- d'immobilisations incorporelles : pour l'essentiel les comptes suivants : 201 - Frais d'établissement, 205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, 207 - Fonds commercial, 208 - Autres immobilisations incorporelles ;
- d'immobilisations corporelles : pour l'essentiel les comptes suivants : 211 - Terrains, 213 - Constructions, 215 - Installations techniques, matériels et outillage industriels, 218 - Autres immobilisations corporelles (Installations générales, agencements, aménagements divers, matériel de transport, matériel de bureau et matériel informatique, mobilier, cheptel, emballages récupérables), 23- Immobilisations en cours ;
- d'immobilisations financières : pour l'essentiel les comptes suivants : 26 - Participations et créances rattachées à des participations, 27- Autres immobilisations financières (titres immobilisés, prêts, dépôts et cautionnements versés, autres créances immobilisées).

Les règles d'évaluation des immobilisations au moment de l'entrée dans le patrimoine sont prévues par le Plan comptable général (notamment les articles 321-1 à 321-18, 331-1 à 332-9 et 361-1).

Règles générales d'évaluation des actifs

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, de titres de participation ou de titres immobilisés

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, des titres de participation ou des titres immobilisés, est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, peuvent sur option, être rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation ou comptabilisés en charges.

Exemple

La société Alpha réalise l'acquisition au 1^{er} mars N d'un matériel industriel et effectue les dépenses suivantes :

• Prix d'achat brut du matériel (acquis à l'étranger)	50 000 €
• Remise accordée par le fournisseur	2 500 €
• Escompte attribué par le fournisseur	475 €
• Droits de douane	6 000 €
• TVA	10 393 €
• Frais de transport, d'installation et de montage nécessaires à la mise en utilisation du bien (dont TVA 588 €)	3 588 €
• Frais de transport postérieurs à la mise en utilisation (dont TVA 392 €) :	2 392 €

Conformément à l'article 321-10 du PCG, le coût d'acquisition du matériel comprend le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré de tous les coûts pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Ce matériel est donc évalué au coût suivant :

• Prix d'achat brut	50 000 €
• Remise	- 2 500 €
• Escompte	- 475 €
• Droits de douane	6 000 €
• Frais de transport, d'installation et de montage nécessaires à l'utilisation	<u>3 000 €</u>
	56 025 €

La centralisation des opérations concernant cet acquisition sera ainsi comptabilisée :

2154	Matériel et outillage industriels	56 025	
44562	Etat TVA déductible sur immobilisations 10 393 + 588	10 981	
6248	Transports divers	2 000	
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services Divers comptes crédités <i>Acquisition d'un matériel</i>	392	69 398

Coût de production d'une immobilisation corporelle

Le coût de production d'une immobilisation corporelle est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des autres coûts engagés, au cours des opérations de production, c'est-à-dire des charges directes et indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien ou du service.

Exemple

La société Alpha réalise l'acquisition au 1^{er} avril N d'un ensemble immobilier à rénover et effectue les dépenses suivantes :

• Prix d'achat du terrain	36 000 €
• Prix d'achat de la construction	164 000 €
• Droits d'enregistrement	9 600 €
• Frais d'acte	700 €
• Honoraires du notaire (dont TVA 490 €)	2 990 €
• Commissions (dont TVA 980 €)	5 980 €
• Frais d'architectes : facture du 1 ^{er} mai N (dont TVA 784 €)	4 784 €
• Grosses réparations effectuées par l'entité et terminées en juin (dont TVA 8 624 €)	52 624 €

Le PCG (article 321-10) prévoit que les droits d'enregistrement, les frais d'actes, honoraires et commissions peuvent être rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation ou être comptabilisés en charges.

Si l'on comptabilise les frais d'acquisition (droits d'enregistrement, frais d'actes, honoraires et commissions) en charges, on passera les écritures suivantes:

1.4.N			
211	Terrains	36 000	
213	Constructions	164 000	
6226	Honoraires	7 500	
6227	Frais d'actes et de contentieux	700	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	9 600	
44 566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services 490 + 980	1 470	
404	Fournisseurs d'immobilisation <i>Acquisition d'un ensemble immobilier</i>		219 270

		1.5.N		
212	Constructions		4 000	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations		784	
401	Fournisseurs architecte <i>Facture architecte</i>			4 784
		30.6.N		
213	Constructions		44 000	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations		8 624	
722	Production immobilisée immobilisations corporelles			44 000
44571	Etat TVA collectée <i>Travaux de grosses réparations et remise en état</i>			8 624

Les charges relatives à l'acquisition de l'ensemble immobilier (soit 7 500 + 700 + 9 600 = 17 800) peuvent être imputées à la valeur d'acquisition des immobilisations. Ces charges auraient été réparties comme suit :

- Pour le terrain : $17\,800 \times \frac{36\,000}{36\,000+164\,000} = 3\,204$
- Pour la construction : $17\,800 \times \frac{164\,000}{36\,000+164\,000} = 14\,596$

On aurait eu dans ce cas la première écriture suivante :

		1.4.N		
211	Terrains <i>36 000 + 3 204</i>		39 204	
213	Constructions <i>164 000 + 14 596</i>		178 596	
44562	Etat, TVA déductible sur immobilisations		1 470	
404	Fournisseurs d'immobilisations <i>Acquisition d'un ensemble immobilier</i>			219 270

Coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Frais d'établissement

Les dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entité dans son ensemble mais dont le montant ne peut être rapporté à des productions de biens ou de services déterminées, suivent le traitement comptable suivant :

- les frais de constitution, de transformation, de premier établissement, peuvent être inscrits à l'actif comme frais d'établissement. Leur inscription en compte de résultat constitue néanmoins la méthode préférentielle ;
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission peuvent être inscrits à l'actif en frais d'établissement. Leur imputation sur les primes d'émission et de fusion constitue néanmoins la méthode préférentielle ; en cas d'insuffisance, ces frais sont comptabilisés en charges.

Fiche 18 : Les valeurs mobilières de placement

Le Plan comptable général distingue les titres immobilisés (qui sont des immobilisations financières) et les titres de placement, lesquels sont évalués au moment de l'acquisition comme des titres immobilisés (voir fiche 17). Les titres de placement (ou valeurs mobilières de placement) se composent d'actions, d'obligations, de bons du trésor et bons de caisse à court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont des placements financiers qui permettent l'utilisation de l'excédent de trésorerie d'un établissement sur le court terme et s'opposent en cela aux titres de participation qui sont eux généralement des investissements destinés à s'assurer d'une prise partielle ou totale de contrôle d'autres entreprises dans le cadre d'un projet industriel ou aux autres titres immobilisés qui sont des placements à long terme.

Acquisition de valeurs mobilières de placement

La comptabilisation de l'acquisition se fait au coût d'acquisition. Toutefois, pour les obligations, il y a lieu de distinguer les intérêts courus et le nominal.

Exemple

Le 1^{er} mars N, la société Alpha a fait l'acquisition de 1 000 actions A au cours de 22,80 € et de 500 obligations B de nominal 100 € portant intérêt au taux de 6 %, échéance 30 juin, au cours de 98 €. Les frais d'émission, portés en charges, sont de 0,5 % de la transaction (plus une TVA au taux de 19,6 %). On a passé l'écriture suivante :

1.3.N			
503	Valeurs mobilières de placement - Actions $1\,000 \times 22,80$	22 800,00	
506	Valeurs mobilières de placement - Obligations $500 \times 98 - 500 \times 100 \times 6\% \times 8/12$	47 000,00	
5088	Valeurs mobilières de placement - Intérêts courus sur obligations $500 \times 100 \times 6\% \times 8/12$	2 000,00	
627	Services bancaires $(22\,800 + 500 \times 98) \times 0,5\%$	359,00	
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services $359 \times 19,60$	70,37	
512	Banque <i>Acquisition 1 000 actions A et 500 obligations B</i>		72 229,37

Revenus de valeurs mobilières placement

Les revenus des valeurs mobilières de placement sont constatés en produits financiers.

Exemple

Le 31 juillet N, il a été perçu le dividende sur les actions A (soit 1,60 € par action) et les intérêts à échéance du 30 juin N (soit $500 \times 100 \times 6\%$) = 3 000. Il y a aura lieu d'imputer les intérêts courus

On passera l'écriture suivante :

31.7.N			
512	Banque $1\,000 \times 1,60 + 3\,000$	4 600,00	
5088	Valeurs mobilières de placement - Intérêts courus sur obligations		2 000,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement $1\,000 \times 1,60 + 500 \times 100 \times 6\% \times 4/12$ <i>Dividendes et intérêts perçus</i>		2 600,00

Cessions de valeurs mobilières de placement

Les produits des cessions de valeurs mobilières de placement sont inscrits dans des comptes spécifiques : 667 « Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement » (en cas de perte) et 767 « Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement » (en cas de bénéfice).

Exemple

Le 15 septembre N ont été cédés les 1 000 actions A au cours de 22,50 € et le 31 octobre N les 500 obligations B au cours de 99 €. Les frais de cession sont de 0,5 % plus une TVA au taux de 19,6 %.

On passera les écritures suivantes (pour les obligations, on tiendra donc des intérêts courus) :

15.9.N		
512	Banque $1\ 000 \times 22,50 - 1\ 000 \times 22,50 \times 0,5\ \% \times 1,196$	22 365,45
627	Services bancaires $1\ 000 \times 22,50 \times 0,5\ \%$	112,50
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services $112,50 \times 19,6\ \%$	22,05
667	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement $1\ 000 \times (22,80 - 22,50)$	300,00
503	Valeurs mobilières de placement - Actions $1\ 000 \times 22,80$ Cession de 1 000 actions au cours de 22,50	22 800,00
31.10.N		
512	Banque $500 \times 99 - 500 \times 99 \times 0,5\ \% \times 1,196$	49 203,99
627	Services bancaires $500 \times 99 \times 0,5\ \%$	247,50
44566	Etat, TVA déductible sur autres biens et services $247,50 \times 19,6\ \%$	48,51
506	Valeurs mobilières de placement - Obligations	47 000,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement $500 \times 100 \times 6\ \% \times 4/12$	1 000,00
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement $500 \times 99 - 47\ 000 - 1\ 000$ Cession 500 obligations au cours de 99	1 500,00

Fiche 19 : Les capitaux propres

Les comptes de capitaux propres se composent des comptes suivants (voir fiche 9) :

- 101 - Capital
- 106 - Réserves
- 108 - Compte de l'exploitant
- 11- Report à nouveau (solde débiteur ou créditeur)
- 12 - Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)
- 13 - Subventions d'investissement
- 139- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat
- 145 - Amortissements dérogatoires
- 148 - Autres provisions réglementées

Le compte « Capital »

Selon la forme juridique sous laquelle s'exerce l'activité de l'entité, les apports et les bénéfices accumulés sont enregistrés dans les conditions suivantes :

1- Comptes à l'usage de l'exploitant individuel.

Le compte 101 « Capital individuel » enregistre à son crédit :

- la valeur des apports de l'entrepreneur au début ou en cours d'activité ;
- le bénéfice de l'exercice précédent par le débit du compte 12 « Résultat de l'exercice ».

Il enregistre à son débit :

- les prélèvements de toutes natures ;
- la perte de l'exercice précédent par le crédit du compte 12.

Les apports ou les retraits personnels de l'exploitant et, le cas échéant, de sa famille sont enregistrés en cours d'exercice dans un compte 108 dénommé « Compte de l'exploitant ». En fin d'exercice, le solde de ce compte est viré au compte 101 « Capital individuel ».

2- Comptes à l'usage des sociétés.

Dans les sociétés, le capital représente la valeur nominale des actions ou des parts sociales.

Le compte 101 « Capital social » enregistre à son crédit le montant du capital figurant dans l'acte de société. Il retrace l'évolution de ce montant au cours de la vie de la société suivant les décisions des organes compétents.

Il est crédité lors des augmentations de capital :

- du montant des apports en espèces ou en nature effectués par les associés, sous déduction des primes liées au capital social ;
- du montant des incorporations de réserves.

Il est débité des réductions de capital, quelle qu'en soit la cause par exemple, absorption de pertes ou remboursement aux associés.

Le compte « Réserves »

Les réserves à inscrire au compte 106 « Réserves » sont des bénéfices affectés durablement à l'entité jusqu'à décision contraire des organes compétents. Ce compte est crédité, lors de l'affectation des bénéfices, des montants destinés :

- à la réserve légale ;
- aux réserves indisponibles, par exemple : réserves pour actions propres et parts propres ;
- aux réserves statutaires ou contractuelles ;
- aux réserves réglementées, telles que plus-values nettes à long terme, réserves consécutives à l'octroi de subventions d'investissement ;
- aux autres réserves qui comprennent notamment les réserves de propre assureur.

Le compte 106 est débité des prélèvements sur les réserves concernées pour les incorporer au capital, les distribuer aux associés et amortir les pertes.

Le compte « Report à nouveau »

Le compte 11 « Report à nouveau » peut être subdivisé afin de distinguer le report à nouveau bénéficiaire au compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » et le report à nouveau déficitaire au compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) ». Le compte « Report à nouveau » représente des bénéfices et des pertes dont l'affectation est reportée.

Le compte « Résultat de l'exercice »

Le compte 12 « Résultat de l'exercice » enregistre pour solde les comptes de charges et les comptes de produits de l'exercice.

Le solde créditeur du compte 12 représente un bénéfice, les produits étant supérieurs aux charges.

Le solde débiteur du compte 12 représente une perte, les charges étant supérieures aux produits.

Le compte 12 est soldé après décision d'affectation du résultat. Dans les sociétés, les montants non distribués et non affectés à un compte de réserves sont virés au compte 11 « Report à nouveau » : au compte 110, en cas de report bénéficiaire, et au compte 119, en cas de report déficitaire, si ces comptes sont ouverts. A l'ouverture des comptes de l'exercice suivant, les entités ont la possibilité d'utiliser un compte spécial 88 « Résultat en instance d'affectation ». Dans les entreprises individuelles, le solde du compte 12 est viré au compte 101 « Capital individuel ».

Les entités peuvent utiliser le compte 120 « Résultat de l'exercice (bénéfice) » pour enregistrer le bénéfice et le compte 129 « Résultat de l'exercice (perte) » pour enregistrer la perte.

Les comptes « Subventions d'investissement »

Les comptes 13 « Subventions d'investissement » et 139 « Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat » seront analysés dans la fiche 21

Les comptes « Provisions réglementées »

Les provisions réglementées sont des provisions qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision. Elles sont comptabilisées en application de dispositions légales.

Elles sont créées suivant un mécanisme analogue à celui des provisions proprement dites (voir fiche 24).

Ont le caractère de provisions réglementées les provisions :

- pour investissement relative à la participation des salariés ;
- pour hausse des prix ;
- pour fluctuation des cours.

Sont assimilés, du point de vue de leur fonctionnement comptable, à des provisions réglementées, les amortissements dérogatoires (voir fiche 23).

Fiche 20 : L'emprunt bancaire

L'emprunt bancaire représente une source de ressources à long terme pour l'entité. Il se rembourse sur plusieurs exercices, chaque paiement (mensualité, trimestrialité, annuité selon le cas) comprenant à la fois un paiement en intérêts et un remboursement en capital.

Exemple

La société Alpha a fait le 1^{er} janvier N un emprunt auprès de sa banque d'un montant de 200 000 € remboursables par annuités constantes en 5 années. Le taux de l'emprunt est de 5 %

L'annuité constante est donc de $200\,000 \times \frac{0,05}{1-1,05^{-5}} = 46\,194,96 \text{ €}$

Le tableau d'amortissement de l'emprunt se présentera comme suit

Dates d'échéance	Reste à rembourser	Intérêts	Remboursement	Annuité
31.12.N	200 000,00	10 000,00	36 194,96	46 194,96
31.12.N+1	163 805,04	8 190,25	38 004,71	46 194,96
31.12.N+2	125 800,33	6 290,02	39 904,94	46 194,96
31.12.N+3	85 895,39	4 294,77	41 900,19	46 194,96
31.12.N+4	43 995,20	2 199,76	43 995,20	46 194,96
Totaux		30 974,80	200 000,00	230 974,80

On passera les écritures suivantes au 1^{er} janvier N et au 31 décembre N

1.1.N			
512 164	Banque Emprunts auprès des établissements de crédit <i>Emprunt bancaire</i>	200 000	200 000
31.12.N			
164 661 512	Emprunts auprès des établissements de crédit Charges d'intérêts Banque <i>Remboursement première annuité</i>	36 194,96 10 000,00	46 194,96

Fiche 21 : Les subventions d'équilibre, d'exploitation et d'investissement

Le Plan comptable général distingue trois types de subventions :

- les subventions d'équilibre ;
- les subventions d'exploitation ;
- les subventions d'investissement.

Les subventions d'équilibre

Les subventions d'équilibre sont des subventions dont bénéficie l'entreprise, pour compenser, en tout ou partie, la perte globale constatée si cette subvention n'avait pas été accordée.

Exemple

La société Alpha a accordé une subvention d'équilibre à sa filiale la société Bêta : montant : 50 000 €.

Ecriture comptable dans la Société Bêta

512 7715	Banque Subvention d'équilibre <i>Subvention reçue</i>	50 000	50 000
-------------	---	--------	--------

Ecriture comptable dans la Société Alpha

6715 512	Subventions accordées Banque <i>Subvention attribuée</i>	50 000	50 000
-------------	--	--------	--------

Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont des subventions dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Exemple

La société Alpha a reçu de son client X une subvention destinée à couvrir certains frais de recherche préalables à une fabrication : montant : 50 000 € ; TVA : 9 800 €.

Ecriture comptable dans la Société Alpha

411 74 44571	Client X Subventions d'exploitation Etat, TVA collectée <i>Subvention accordée par le client X</i>	59 800	50 000 9 800
--------------------	---	--------	-----------------

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des subventions dont bénéficie l'entreprise en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées (subvention d'équipement) ou de financer des activités à long terme. Généralement les subventions d'investissement sont imposables sur plusieurs exercices.

Comptabilisation des subventions d'investissement

Elles ne généralement pas soumises à TVA.

Exemple

La société Alpha a obtenu une subvention de 50 000 € destinée à aider à l'acquisition d'un équipement. Cet octroi de subvention sera ainsi comptabilisé dans les livres de la société Alpha :

4411 131	Etat, subvention d'investissement à recevoir Subvention d'équipement Octroi d'une subvention	50 000	50 000
-------------	--	--------	--------

Au moment du versement effectif, le compte 4411 sera crédité par le débit d'un compte de trésorerie.

Imputation au résultat de l'exercice de la subvention d'investissement

L'imputation de la subvention d'investissement peut s'effectuer sur l'exercice de versement (assez rare). Le plus souvent, l'imputation s'effectuera sur plusieurs exercices. Ainsi, dans le cas d'une subvention attribuée afin de financer partiellement (ou totalement) une immobilisation :

- la reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention ;
- la reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation non amortissable est étalée sur le nombre d'années pendant lequel l'immobilisation est inaliénable aux termes du contrat. A défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de la subvention ;
- toutefois, des dérogations aux modalités fixées ci-dessus peuvent être admises si des circonstances particulières le justifient, par exemple le régime juridique de l'entité, l'objet de son activité, les conditions posées ou les engagements demandés par l'autorité ou l'organisme ayant alloué la subvention.

Exemple

Ainsi, si la société Alpha a obtenu sa subvention de 50 000 € pour financer un matériel de 100 000 € qui sera amorti de 12 500 € au 31 décembre N, la reprise de la subvention sera ainsi comptabilisée :

31.12.N			
1391 777	Subvention d'équipement inscrite au compte de résultat Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice $50\,000 \times (12\,500 / 100\,000) = 6\,250$	6 250	6 250

Au bilan au 31 décembre N, dans la rubrique « Capitaux propres », le poste « Subvention d'investissement » figurera pour $50\,000 - 6\,250 = 43\,750$ €.

Lorsque la subvention sera totalement reprise, les comptes 1391 et 131 seront soldés l'un par l'autre.

Fiche 22 : Principes d'évaluation à l'inventaire - Inventaire intermittent et variation des stocks

A l'inventaire, il est nécessaire d'évaluer les stocks et de constater une variation de stocks.

Evaluation des stocks à l'inventaire

A la date de clôture de l'exercice, les stocks et les productions en cours sont évalués unité par unité ou catégorie par catégorie.

Le coût des stocks d'éléments qui ne sont pas habituellement fongibles et des biens ou services produits et affectés à des projets spécifiques doit être déterminé en procédant à une identification spécifique de leurs coûts individuels.

Pour les articles interchangeables qui, à l'intérieur de chaque catégorie, ne peuvent être unitairement identifiés après leur entrée en magasin, le coût d'entrée est considéré comme égal au total formé par :

- le coût des stocks à l'arrêté du précédent exercice, considéré comme un coût d'entrée dans les comptes de l'exercice ;
- le coût d'entrée des achats et des productions de l'exercice.

Ce total est réparti, entre les articles consommés dans l'exercice et les articles existants en stocks, par application d'un mode de calcul sur la base du coût moyen pondéré calculé à chaque entrée ou sur une période n'excédant pas la durée moyenne de stockage ou selon la méthode du premier entré - premier sorti (PEPS - FIFO).

Exemple (simple)

Prenons le cas d'un produit P1 dont le stock en début de période (qui correspond à une durée moyenne de stockage) est de 8 000 unités à 3 €. Il a été acquis 7 000 unités à 4 € puis 5 000 unités à 5 €. Au cours de la période, il a été consommé 14 000 unités. En fin de période il reste : $8\,000 + 7\,000 + 5\,000 - 14\,000 = 6\,000$ unités

- Le coût moyen pondéré du stock initial et des entrées est de : $(8\,000 \times 3 + 7\,000 \times 4 + 5\,000 \times 5) / (8\,000 + 7\,000 + 5\,000) = 3,85$ et le stock final établi selon cette méthode de $6\,000 \times 3,85 = 23\,100$ €.
- Si l'on veut évaluer le stock selon la méthode du premier entré - premier sorti, le stock de 6 000 unités comprend 1 000 unités acquises au prix de 4 € et les 5 000 unités acquises au prix de 5 € (soit les dernières unités acquises). La valeur du stock final est donc de $1\,000 \times 4 + 5\,000 \times 5 = 29\,000$ €.

Comptabilisation des variations de stocks.

Les variations de stock sont comptabilisées dans un compte 603 « Variations des stocks » pour les stocks achetés : matières premières et fournitures, autres approvisionnements, marchandises et dans un compte 71 « Production stockée (ou déstockage) » pour les stocks produits (produits en cours, travaux en cours, études en cours, prestations de services en cours, produits intermédiaires, produits finis, produits résiduels). Dans le compte de résultat, le compte 603 vient s'ajouter ou se déduire (s'il est créditeur) du compte achats et le compte 71 vient s'ajouter ou se déduire (s'il est débiteur) du compte ventes. Ces écritures de variation de stock peuvent être comptabilisés au fur et à mesure des variations (inventaire permanent) ou, le plus souvent, en fin d'exercice (inventaire intermittent).

Exemple

Au 1er janvier N les stocks de matières premières, marchandises, produits en cours et produits finis sont respectivement de 100 000, 80 000, 30 000 et 150 000 €.

Au 31 décembre N les stocks de matières premières, marchandises, produits en cours et produits finis sont respectivement de 120 000, 70 000, 25 000 et 165 000 €.

On passera les écritures suivantes :

		31 12.N	
6031	Variation de stock de matières premières	100 000	
6037	Variation de stock de marchandises	80 000	
71331	Production stockée de produits en cours	30 000	
71355	Production stockée de produits finis	150 000	
310	Stock de matières premières		100 000
370	Stock de marchandises		80 000
331	Stock de produits en cours		30 000
355	Stock de produits finis		150 000
	<i>Extourne stock initial</i>		
<hr/>			
310	Stock de matières premières	120 000	
370	Stock de marchandises	70 000	
331	Stock de produits en cours	25 000	
355	Stock de produits finis	165 000	
6031	Variation de stock de matières premières		120 000
6037	Variation de stock de marchandises		70 000
71331	Production stockée de produits en cours		25 000
71355	Production stockée de produits finis		165 000

- Le compte « Variation de stock de matières premières » sera créditeur de 20 000 € et viendra se déduire (dans le compte de résultat) des achats de matières premières pour donner les achats consommés.
- Le compte « Variation de stock de marchandises » sera débiteur de 10 000 € et viendra s'ajouter (dans le compte de résultat) aux achats de marchandises pour donner les achats consommés.
- Le compte « Production stockée de produits en cours » sera débiteur de 5 000 et viendra se déduire (dans le compte de résultat) de la production vendue (les ventes).
- Le compte « Production stockée de produits finis » sera créditeur de 15 000 et viendra s'ajouter (dans le compte de résultat) à la production vendue (les ventes).

Fiche 23 : Les amortissements

Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable. L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

Calcul et comptabilisation d'un amortissement.

Le 15 avril N, la société Alpha a fait l'acquisition d'un matériel d'un coût de 100 000 €. Elle prévoit une utilisation de 8 ans et un prix de cession net à la fin de son utilisation (valeur résiduelle) de 4 000 €.

Elle peut calculer l'amortissement en fonction des productions envisagées ou plus simplement de manière linéaire sur la durée d'utilisation. Pour un an, l'amortissement sera de $(100\,000 - 4\,000) / 8 = 12\,000$ € et pour l'exercice N (qui est incomplet) de $12\,000 \times 8$ mois et demi / 12 = 8 500 €.

A la fin de l'année N, on passera l'écriture suivante :

31.12.N			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8 500	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriels. <i>Dotation de l'exercice N</i>		8 500

Il est créé pour chaque compte d'immobilisation amortissable, un compte spécifique d'amortissement pour effectuer le suivi de ceux-ci. Le Plan comptable général intègre dans la numération du compte d'immobilisation (ici 215 « Installations techniques, matériel et outillage industriel ») le nombre 8 en deuxième position (ce qui donnera 2815). Dans le bilan (voir fiche 29) les amortissements sont détaillés dans une colonne particulière qui vient en diminution de la valeur brute de l'immobilisation.

Cas d'un amortissement fiscal différent de l'amortissement comptable

Lorsqu'il est pratiqué, sur le plan fiscal, un amortissement supérieur à l'amortissement comptable, il y a lieu de constater un amortissement dit « dérogatoire » (qui est comptabilisé comme une provision réglementée). Lorsque l'amortissement fiscal devient plus faible que l'amortissement comptable, il y a lieu de reprendre une partie de l'amortissement dérogatoire.

Exemple

Reprenons le cas exposé ci-dessus.

Les amortissements fiscaux de la société Alpha sont des amortissements dégressifs calculés conformément à l'article 39 A du Code général des impôts. Les taux d'amortissement dégressif sont obtenus en multipliant les taux d'amortissement linéaire par un coefficient fixé à : 1,25 lorsque la durée normale d'utilisation est de trois ou quatre ans, 1,75 lorsque cette durée normale est de cinq ou six ans, 2,25 lorsque cette durée normale est supérieure à six ans.

Pour le matériel acquis le 15 avril N et analysé ci-dessous, on aurait les amortissements suivants

Années	Amortissement linéaire	Calcul amortissement dégressif	Amortissement dégressif	Amortissement dérogatoire
31.12.N	8 500	$100\,000 \times 12,5\% \times 2,25 \times 9/12$	21 094	12 594
31.12.N+1	12 000	$(100\,000 - 21\,094) \times 12,5\% \times 2,25$	22 192	10 192
31.12.N+2	12 000	$(78\,906 - 22\,192) \times 12,5\% \times 2,25$	15 951	3 951
31.12.N+3	12 000	$(56\,714 - 15\,951) \times 12,5\% \times 2,25$	11 465	- 535
31.12.N+4	12 000	$(40\,763 - 11\,465) \times 12,5\% \times 2,25$	8 240	- 3 760
31.12.N+5	12 000	$(29\,298 - 8\,240) / 3$	7 020	- 4 980
31.12.N+6	12 000	$(21\,058 - 7\,020) / 2$	7 019	- 4 981
31.12.N+7	12 000		7 019	- 4 981
31.12.N+8	3 500			- 3 500
Totaux	96 000		100 000	4 000

Les 31 décembre N et 31 décembre N+4, on passera les écritures suivantes :

		31.12.N	
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	12 594	
145	Amortissement dérogatoires <i>Dotation N</i>		12 594
		31.12.N+4	
145	Amortissements dérogatoires	3 760	
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires <i>Reprise N</i>		3 760

Fiche 24 : Dépréciations et provisions

Les dépréciations

La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Peuvent être dépréciés :

- les immobilisations ;
- les titres ;
- les stocks ;
- les créances.

Exemple

Au 31 décembre N-1, l'entreprise Alpha a constaté qu'un client qui lui devait 5 000 € hors taxes soit 5 980 € TTC est devenu douteux. Elle a décidé de constater une dépréciation de 60 % (sur une créance douteuse, la TVA est, en principe, toujours récupérable).

Au 31 décembre N, la situation de ce client s'est améliorée : il a payé 50 % de sa dette soit 2 990 € et vous espérez encore récupérer 20 % de ce qu'il vous doit.

Au 31 décembre N - 1, la dépréciation doit être de $5\,000 \times 60\% = 3\,000$ €.

Au 31 décembre N, la dépréciation sera de $5\,000 \times 50\% \times 80\% = 2\,000$ €.

On passera les écritures suivantes au 31 décembre N-1 et au 31 décembre N.

31.12.N-1			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	3 000	
491	Dépréciations des comptes de clients <i>Dotation 3 000</i>		3 000
31.12.N			
491	Dépréciations des comptes de clients	1 000	
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants <i>Reprise : 3 000 - 2 000</i>		1 000

Dans le bilan (voir fiche 29) les dépréciations (comme les amortissements) sont détaillés dans une colonne particulière qui vient en diminution de la valeur brute.

Les provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

La plan comptable général distingue notamment les provisions suivantes :

- les provisions pour risques (provisions pour litiges, pour garanties données aux clients, pour pertes sur marché à terme, pour pertes de change, pour pertes sur contrats, etc.) ;
- les provisions pour pensions et obligations similaires ;
- les provisions pour restructurations ;
- les provisions pour impôts ;
- etc.

Exemple

Les garanties données aux clients sont estimées au 31 décembre N-2 à 15 000 €. Elle sont estimées à 20 000 € au 31 décembre N-1 et à 18 000 € au 31 décembre N. On passera les écritures suivantes au 31 décembre N-1 et au 31 décembre N :

31.12.N-1			
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	5 000	
1512	Provisions pour garanties données aux clients <i>Dotation : 20 000 - 15 000</i>		5 000

		31.12.N		
1512	Provisions pour garanties données aux clients Reprises sur provisions d'exploitation <i>Reprise : 20 000 - 18 000</i>		2 000	
7815				2 000

Fiche 25 : Ajustements de charges et de produits

En fin d'exercice, les charges et produits comptabilisés doivent être ajustés :

- il doit être constaté des charges à payer qui seront ajoutées aux charges déjà comptabilisées ;
- il doit être constaté des produits à recevoir qui seront ajoutés aux produits déjà comptabilisés ;
- il doit être constaté des charges constatées d'avance qui seront déduites des charges déjà comptabilisées ;
- il doit être constaté des produits constatés d'avance qui seront déduits des produits déjà comptabilisés.

Charges à payer

Il est constaté au 31 décembre N, une consommation d'électricité de 1 500 € hors taxes qui n'a pas encore été facturée. On passera l'écriture suivante :

31.12.N			
6061	Achats non stockés de fournitures (eau, énergie)	1 500	
44586	Etat, TVA sur factures non parvenues	294	
408	Fournisseurs - Factures non parvenues <i>Charge d'électricité à payer</i>		1 794

Produits à recevoir

Des redevances courues au 31 décembre N pour mise à disposition de licences s'élève à 5 000 € hors taxes. On passera l'écriture suivante :

31.12.N			
418	Clients - Produits non encore facturés	5 980	
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		5 000
44587	Etat, TVA sur factures à établir <i>Produit à recevoir</i>		980

Charges constatées d'avance

La prime d'assurance de 3 000 € payée par l'entité A couvre la période du 1^{er} octobre N au 30 septembre N+1. On passera l'écriture suivante :

31.12.N			
486	Charges constatées d'avance	2 250	
616	Primes d'assurances <i>Quote-part de la prime d'assurance du 1^{er} janvier au 30 septembre N+1 : 3 000 × 9/12</i>		2 250

Produits constatés d'avance

La subvention d'exploitation de 15 000 € perçue et comptabilisée le 1^{er} juillet N, couvre la période du 1^{er} juillet N au 30 juin N+1. On passera l'écriture suivante :

31.12.N			
74	Subventions d'exploitation	7 500	
487	Produits constatés d'avance <i>Quote-part de la subvention du 1^{er} janvier au 30 juin N+1 : 15 000 × 6/12</i>		7 500

Fiche 26 : Prise en compte des variations de change

Lors d'échanges avec l'étranger, des opérations financières (paiements, encaissements, prêts, emprunts, etc.) peuvent être libellés en monnaies étrangères. Il convient de les convertir en monnaie nationale (l'euro pour la France). En fin d'exercice, il y a lieu de constater des différences de change qui seront comptabilisées dans des comptes de régularisation et en cas de moins-value dans le compte de résultat. Au moment de la conclusion de l'opération (paiement ou encaissement), une perte ou un gain de change seront constatés.

Origine des opérations

La société Alpha a reçu le 1^{er} octobre N une facture de marchandises de 10 000 \$ de son fournisseur Australia (cours du dollar australien 1 € = 1,7305 AUD) et une facture de marchandises de 5 000 £ de son fournisseur English (cours de la £ : 1 € = 0,6285 GB£).

La société Brice a enregistré dans ses comptes ces deux dettes pour respectivement : Australia: 10 000 / 1,7305 = 5 778,68 € ; English : 5 000 / 0,6285 = 7 955,45 €.

On passera alors les opérations suivantes (en négligeant les aspects TVA)

		1.10.N	
607 401	Achats de marchandises Fournisseur Australia <i>Facture Australia</i>	5 778,68	5 778,68
607 401	Achats de marchandises Fournisseur English <i>Facture English</i>	7 955,45	7 955,45

Opérations en fin d'exercice

Au 31 décembre N, les cours respectifs du \$ et de la £ sont de 1,7220 AUD et 0,6390 GB£ pour 1 €.

Compte tenu de ces cours, les dettes doivent être réajustées au 31 décembre N aux niveaux suivants :

- Australia : 10 000 / 1,7220 = 5 807,20 €.
- English : 5 000 / 0,6390 = 7 824,73 €.

Ce qui permet de dégager :

- une perte latente : 5 807,20 – 5 778,68 = 28,52 € sur la dette en dollars australiens ;
- un gain latent : 7 955,45 – 7 824,73 = 130,72 € sur la dette en livres.

La perte latente doit être provisionnée.

Les écritures comptables suivantes seront enregistrées au 31 décembre N.

		31.12.N	
476 401	Différences de conversion - Actif Fournisseur Australia <i>5 807,20 – 5 778,68</i>	28,52	28,52
401 477	Fournisseur English Différences de conversion - Passif <i>7 955,45 – 7 824,73</i>	130,72	130,72
6865 1515	Dotations aux provisions financières Provisions pour pertes de change <i>Provisions pour pertes de change</i>	28,52	28,52

Dans certains cas, la provision peut être inférieure à la perte latente.

L'article 342-6 du Plan comptable général stipule en effet que :

« Lorsque les circonstances suppriment en tout ou partie le risque de perte, les provisions sont ajustées en conséquence. Il en est ainsi dans les cas suivants.

1- Lorsque l'opération traitée en devises est assortie par l'entité d'une opération symétrique destinée à couvrir les conséquences de la fluctuation du change, appelée couverture de change, la provision n'est constituée qu'à concurrence du risque non couvert.

2- Lorsqu'un emprunt en devises, sur lequel est constatée une perte latente, est affecté à l'acquisition d'immobilisations situées dans le pays ayant pour unité monétaire la même devise que celle de l'emprunt, ou à l'acquisition de titres représentatifs de telles immobilisations, il n'est pas constitué de provision globale pour la perte latente attachée à l'emprunt affecté.

3- Lorsque pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation peut être limité à l'excédent des pertes sur les gains.

4- Lorsque les charges financières liées à un emprunt en devises sont inférieures à ce qu'elles auraient été si l'emprunt avait été contracté en monnaie nationale, le montant de la dotation annuelle au compte de provision peut être limité à la différence entre ces charges calculées et les charges réellement supportées.

5 - Lorsque les pertes latentes de change sont attachées à une opération affectant plusieurs exercices, l'entité peut procéder à l'étalement de ces pertes. »

Conclusion des opérations (paiements ou encaissements)

Si, en N+1, au moment des règlements, les cours respectifs du dollar australien et de la livre sont de 1,7175 AUD et 0,6415 GB£ pour 1 €, les sommes à payer seront de :

• Australia : $10\ 000 / 1,7175 = 5\ 822,42$ €.

• English : $5\ 000 / 0,6415 = 7\ 794,23$ €.

La perte effectivement réalisée sur la dette en dollars australiens est de $5\ 822,42 - 5\ 778,68 = 43,74$ € et le gain réalisé sur la dette en livres de $7\ 955,45 - 7\ 794,23 = 161,22$ €.

Les règlements seront comptabilisés comme suit :

		N+1			
401	Fournisseur Australia		5 778,68		
666	Perte de change		43,74		
512	Banque			5 822,42	
	<i>Règlement du fournisseur Australia</i>				
<hr/>					
401	Fournisseur English		7 955,45		
766	Gains de change				
512	Banque			161,22	
	<i>Règlement du fournisseur English</i>			7 794,23	

Il faudra par ailleurs extourner les opérations enregistrées à l'inventaire, le 31 décembre N.

		N+1			
401	Fournisseur Australia		28,52		
476	Différences de conversion - Actif			28,52	
	<i>Reprise opération d'inventaire</i>				
<hr/>					
477	Différence de conversion - Passif		130,72		
401	Fournisseur English			130,72	
	<i>Reprise opération d'inventaire</i>				
<hr/>					
1515	Provisions pour pertes de change		28,52		
7865	Reprises sur provisions financières			28,52	
	<i>Reprise opération d'inventaire</i>				

Fiche 27 : Les sorties d'immobilisations

Lors de sorties d'immobilisations, il y a lieu de solder les comptes qui ont été ouverts lors de l'utilisation de l'immobilisation et de dégager un résultat de cession. Pour déterminer ce résultat, on comptabilisera en profit le produit de la cession de l'élément d'actif et en charge la valeur nette comptable de l'élément d'actif cédé. On régularisera également les amortissements dérogatoires, s'ils ont été comptabilisés.

Exemple

Reprenons l'exemple présenté dans la fiche 23 relative aux amortissements. Le 15 avril N, la société Alpha avait fait l'acquisition d'un matériel d'un coût de 100 000 €. Elle prévoyait une utilisation de 8 ans et un prix de cession net à la fin de son utilisation de 4 000 €.

Supposons que ce matériel soit cédé le 1^{er} janvier N+4 pour 60 000 €

Au 31 décembre N+3, les comptes relatifs à ce matériel ont les soldes suivants (on pourra reprendre le tableau de la fiche 23) :

- Installations techniques, matériels et outillages industriels : 100 000 (solde débiteur) ;
- Amortissements des installations techniques, matériels et outillages industriels : 44 500 (solde créditeur) ;
- Amortissements dérogatoires : 26 202 (solde créditeur).

On passera les écritures suivantes :

		1.1.N+4	
462	Créances sur cessions d'immobilisations (ou Banque)	60 000	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif <i>Cession matériel</i>		60 000
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	55 500	
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriels	44 500	
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels <i>Valeur comptable</i>		100 000
145	Amortissements dérogatoires	26 202	
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires <i>Amortissements dérogatoires non repris</i>		26 202

Fiche 28 : Clôture et réouverture des comptes - Notion d'affectation du résultat

Lorsque la balance d'inventaire a été établie, et qu'à partir de celle-ci on a établi le bilan et le compte de résultat, il y a lieu de clôturer les comptes, puis de les réouvrir pour l'exercice à suivre. En pratique, du fait de l'utilisation de l'informatique, ces opérations sont faites automatiquement.

Clôture des comptes

La clôture des comptes consiste (opération non indispensable en cas de comptabilité manuelle) à solder tous les comptes de charges et de produits (classes 6 et 7) en les virant dans la compte 12 « Résultat de l'exercice ». On débite alors les comptes de produits par le crédit du compte 12 et on crédite les comptes de charges par le débit du compte 12. Si l'on établissait une balance après cette opération de clôture, il ne resterait plus que des comptes de bilan.

Réouverture des comptes

Au début de l'exercice qui suit, les comptes de bilan sont réouverts à partir des soldes qu'ils sont dégagés à la clôture (soldes appelés « à nouveaux »). Il y a lieu également de contrepasser les écritures d'ajustement de charges et de produits (voir fiche 25).

Affectation du résultat

- Dans les comptes à usage de l'exploitant individuel, le résultat de l'exercice est viré par le débit du compte 12 « Résultat de l'exercice » au compte 101 « Capital ».
- Dans les sociétés, le résultat de l'exercice peut être porté en réserve, distribué ou reporté à nouveau .

Exemple

Dans la société Alpha, le résultat de l'exercice N est de 80 000 €. Il a été décidé par l'assemblée générale des associés (ou actionnaires selon le type de société) de garder en réserve légale 4 000 €, de garder en autres réserves 30 000 €, de distribuer 40 000 € et de reporter à nouveau (ce qui permettrait d'avoir pour l'exercice suivant, une masse plus importante à distribuer) 6 000 €.

On passera alors l'écriture comptable suivante :

		N+1		
120	Résultat de l'exercice		80 000	
1061	Réserve légale			4 000
1068	Autres réserves			30 000
110	Report à nouveau			6 000
457	Associés, dividendes à payer			40 000
	<i>Répartition bénéfice N</i>			

Fiche 29 : Les documents de synthèse

Selon le Plan comptable général (art. 511-1), les documents de synthèse (appelés états financiers par les normes comptables internationales) comprennent nécessairement un bilan, un compte de résultat et une annexe. Plusieurs modèles sont envisagés : un modèle de base, un modèle simplifié et un modèle développé. Dans cette fiche, nous nous limiterons à l'analyse du modèle de base, dans la forme la plus classique.

Le bilan

Il se présente, dans sa forme la plus classique, sous forme de tableau.

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	X	X	X	X
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production [biens et services]				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres				
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement:				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
Total II	X	X	X	X
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	X	X	X	X
Primes de remboursement des emprunts (IV).	X		X	X
Ecarts de conversion Actif (V).	X		X	X
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV+V).	X	X	X	X

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital [dont versé...]		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	X	X
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges .		
Total II	X	X
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total III.	X	X
Ecarts de conversion Passif (IV)	X	X
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	X	X

Le compte de résultat

Il se présente, dans sa forme le plus classique, sous forme de liste.

	Exercice N-1	Exercice N-1
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises		
Production vendue [biens et services]		
Montant net du chiffre d'affaires.	X	X
<i>dont à l'exportation :</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total I	X	X
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Total II	X	X
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	X	X
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice ou perte transférée III	X	X
Pertes ou bénéfice transféré IV	X	X

GGG

Produits financiers :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	X	X
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	X	X
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	X	X
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	X	X
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	X	X
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	X	X
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	X	X
Participation des salariés aux résultats (IX)	X	X
Impôts sur les bénéfices (X)	X	X
Total des produits (I + III + V + VII)	X	X
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	X	X
Bénéfice ou perte	X	X

L'annexe

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

On y trouve généralement (et au minimum) les rubriques suivantes :

1. Informations sur la base d'établissement des états financiers et sur les méthodes comptables spécifiques choisies et appliquées aux transactions et événements importants
2. Etat de l'actif immobilisé
3. Etat des amortissements et dépréciations
4. Etat des provisions
5. État des stocks
6. État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.
7. Montant des engagements financiers
8. Ventilation du chiffre d'affaires

Fiche 30 : Organisation pratique de la comptabilité

Plusieurs systèmes de comptabilité peuvent exister : on distingue généralement :

- le système classique : qui comprend un journal unique, un grand livre unique, une balance.
- le système centralisateur : qui peut comprendre plusieurs journaux, plusieurs grands livres et plusieurs balances ;
- les systèmes informatisés.

Les systèmes informatisés, qui sont à géométrie variable, peuvent être conçus conformément au système classique ou comprendre d'autres organisations.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des comptabilités sont informatisées.

Nous vous présentons ci-après l'organisation d'une comptabilité tenue avec le logiciel « Ciel Compta » (qui est un logiciel applicable aux petites et moyennes entreprises).

La saisie des informations sur Ciel Compta

Plusieurs formes de saisies sont possibles sur « Ciel Compta ».

- La saisie standard : on enregistre les pièces comptables dans une grille de saisie. Il faut définir les informations générales de la pièce (date, code du journal, numéro de pièce, etc.) puis les informations de chaque ligne d'écriture qui la compose (numéro de compte, libellé, montant, etc.). Les journaux utilisables sont les journaux suivants : à nouveaux, achats, banque, caisse, opérations diverses, ventes). Si l'entité ne veut utiliser qu'un seul journal, elle sélectionnera le journal des opérations diverses.
- La saisie rapide : si il est tenu une comptabilité répétitive et simplifiée au maximum, le logiciel met à disposition les grilles de saisie suivantes : factures clients rapide, factures fournisseurs rapide, encaisser un montant, régler un montant.
- La saisie au kilomètre : semblable à la saisie standard, elle permet d'enregistrer (avec moins d'automatismes) différentes lignes à des dates différentes.
- La saisie guidée : dans ce cas, il n'est pas nécessaire de saisir l'ensemble des lignes d'écriture et des informations de la pièce. Les lignes de contrepartie (TVA, charges, produits, etc. sont automatiquement proposées selon les paramétrages définis pour le dossier, le Plan comptable et les journaux. Quatre guides de saisie sont disponibles : facture client, facture fournisseur, encaissement client, paiement fournisseur.

Les écritures sont d'abord enregistrées dans un brouillard, ce qui permet par la suite de les modifier ou de les supprimer. Il est en effet très courant de modifier des écritures en cours d'exercice. La souplesse du brouillard de saisie permet d'obtenir un dossier comptable irréprochable en fin d'exercice.

En cours d'exercice, ou en fin d'exercice, le brouillard doit être validé : ce traitement consiste à enregistrer définitivement en comptabilité les mouvements comptables du brouillard. Une fois les mouvements validés, il n'est plus possible de les modifier.

Fenêtre saisie kilomètre

Journal	BQ	Date	22/01/2010								
Libellé											
Ligne	Contrepartie		Insérer	Effacer	Dupliquer						
Date	N° pièce	N° compte	Libellé	Montant débit	Montant crédit	Code paiement	Code chéquier	Date échéance	Référence pointage	Code analytique	Code lettrage
22/01/2010		411DUP	Fact 45/784		10 500,00						
22/01/2010		512000	Fact 45/784	10 500,00							
Enregistrer		• Brouillard		o Validation		o Simulation					
										Enregistrer	Fermer

L'établissement des états financiers par Ciel Compta

L'établissement des états financiers par Ciel Compta est automatique.

Peuvent être établis :

- le grand livre ;
- la balance ;

- le journal ou les journaux ;
- le brouillard ;
- les déclarations de TVA ;
- des états clients et fournisseurs (échancier, balance âgée, encours clients, relances clients, lettres de pénalités de retard, bordereaux de remises en banque) ;
- le bilan et le compte de résultat synthétique ;
- les états fiscaux (BIC régime réel, BIC régime simplifié, BNC) ;
- un tableau des soldes intermédiaires de gestion ;
- des tableaux analytiques (grand livre, balance, échancier, balance âgée, état budgétaire).

Présentation du journal selon Ciel Compta (extrait)

Jl	Date échéance	N° de compte	Intitulé du compte	Libellé de l'écriture	Code ana	Débit	Crédit
JOURNAL : BANQUE (BQ)							
Mvt 90 Date d'écriture 22/02/2010							
BQ	22/02/2010	411DUP	Ets Dupont	Fact 45/784			10 500,00
BQ	22/02/2010	512000	Banque	Fact 45/784		10 500,00	
TOTAL MVT 90						10 500,00	10 500,00
TOTAL DU MOIS de Février 2010						10 500,00	10 500,00
Mvt 93 Date d'écriture 25/03/2010							
BQ	25/03/2010	411DEL	Delta Distribution	Fact 234			425,00
BQ	25/03/2010	512000	Banque	Fact 234		425,00	

Présentation du grand livre selon Ciel Compta (extrait)

N° Mvt	Journal	Date	N° de pièce	Libellé de l'écriture	S	Montant débit	Lett.	Montant crédit	Solde cumulé
512000 Banque									
82	AN	01/01/2010		A-nouveaux au 01/01/2010		17 510,50			17 510,50
90	BQ	22/02/2010		Fact 45/784		10 500,00			28 010,50
93	BQ	25/03/2010		Fact 234		450,00			28 435,50
TOTAL COMPTE 512000						28 435,50			28 435,50

Présentation de la balance selon Ciel Compta (extrait)

N° de compte	Intitulé du compte	Cumul débit	Cumul crédit	Solde débit	Solde crédit
101000	Capital		17 412,30		17 412,30
120000	Résultat de l'exercice (bénéfice)		161 213,00		161 213,00
TOTAL CLASSE 1			178 625,30		178 625,30
201000	Frais d'établissement	560,00		560,00	
213000	Constructions	11 800,00		11 800,00	
218300	Matériel de bureau et informatique	4 256,00		4 256,00	
218 400	Mobilier	531,50		531,50	
TOTAL CLASSE 2		17 147,50		17 147,50	
401000	Fournisseurs divers		103 144,92		103 144,92
411DEL	Delta distribution	8 072,55	425,00	7 647,55	
411DUP	Ets Dupont	37 775,85	10 500,00	26 275,85	